

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**Comité technique spécialisé sur les
finances, les affaires monétaires, la
planification économique et l'intégration
Réunion des experts
23-25 Octobre 2017
Addis-Abeba (Éthiopie)**

Eco/STC/MAEPI/EXP/13

PREMIER PLAN DÉCENNAL DE MISE EN OEUVRE - 2013-2023

**CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION
LIGNES DIRECTRICES PRATIQUES RELATIVES AU S&E**

UNION AFRICAINE



AGENDA 2063

L'Afrique que nous voulons

PREMIER PLAN DÉCENNAL DE MISE EN OEUVRE - 2013-2023

**CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION
LIGNES DIRECTRICES PRATIQUES RELATIVES AU S&E**

(Actualisé) janvier 2017

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

BAfD	Banque africaine de développement
FAfD	Fonds africain de développement
AIDA	Accélération de l'industrialisation de l'Afrique
CMAE	Conférence des ministres africains sur l'environnement
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
SMIUA	Stratégie maritime intégrée de l'Union africaine
UMA	Union du Maghreb arabe
VMA	Vision minière africaine
AWV	Vision africaine de l'eau
UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
ASIC	Conseil africain scientifique et de l'innovation
BIAT	Stimulation du Commerce africain
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
ZLEC	Zone de libre-échange continentale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
ECCAS	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
ECOSOCC	Commission économique, sociale et culturelle
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
IED	Investissement étranger direct
PIB	Produit intérieur brut
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
OIT	Organisation internationale du travail
IWRI	Institut international des ressources en eau
JV	Joint Venture
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
PNIA	Programmes nationaux d'investissement agricole
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
APCN	Agence de Planification et de Coordination du NEPAD
PAP	Parlement panafricain
PIDA	Programme pour le développement des infrastructures en Afrique
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SHSA	Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique
SMART	Spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel
CTS	Comité technique spécialisé
STI	Science Technologie et Innovation
STISA	Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique
CER	Communautés économiques régionales
SMR	Stratégie de mobilisation des ressources
TVET	Enseignement technique et formation professionnelle
ONU	Nations Unies
CNUDB	Convention des Nations Unies sur la diversité biologique

CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

Draft - Working Document

Table des Matières

Acronymes

Résumé analytique

1. Introduction

- 1.1 Historique et portée : Agenda 2063 et plan décennal de mise en œuvre
- 1.2 Justification et nécessité du cadre de S&E de l'Agenda 2063
- 1.3 Lien et alignement du cadre de S&E avec les documents de base de l'A 2063
- 1.4 Élaboration et préparation du cadre de S&E du plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063
- 1.5 Premiers utilisateurs du cadre de S&E du plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063
- 1.6 Utilisation du cadre

2. L'architecture opérationnelle du cadre de S&E de l'Agenda 2063

- 2.1 Principales caractéristiques et portée
- 2.2 Principales composantes du cadre de S&E de l'Agenda 2063
 - 2.2.1 Structures organisationnelles dotées de fonctions de S&E claires
 - 2.2.2 Mobilisation des capacités humaines et institutionnelles pour le S&E
 - 2.2.3 Partenariats et alliances pour la planification, la coordination et la gestion du système de S&E
 - 2.2.4 Cadre logique de S&E
 - 2.2.5 Communication, plaidoyer et culture de la planification, gestion basée sur les résultats
 - 2.2.6 Suivi, mécanismes et capacités de génération de données
 - 2.2.7 Gestion des données
 - 2.2.8 Évaluation, partage et apprentissage
- 2.3 Lien entre le cadre de S&E de l'A 2063 et les ODD

3. Adapter le cadre de S&E de l'Agenda 2063 aux niveaux national, régional et continental

- 3.1 Adapter les modalités de mise en œuvre du S&E de l'Agenda 2063 au niveau national
- 3.2 Adapter les modalités de mise en œuvre du S&E de l'Agenda 2063 au niveau régional
- 3.3 Adapter les modalités de mise en œuvre du S&E de l'Agenda 2063 au niveau continental

4. Facteurs de réussite de la mise en œuvre du cadre de S&E de l'Agenda 2063

Annexes

Annexe 1 : Fiches de référence des indicateurs

Annexe 2 : Organisations chefs de file et leurs rôles, ainsi que leurs responsabilités

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Introduction

1.1 Historique et portée : Agenda 2063 et plan décennal de mise en œuvre

Le Sommet de janvier 2015 de l'Union africaine, réuni à Addis-Abeba, en Éthiopie, a adopté l'Agenda 2063, *L'Afrique que nous voulons*, comme modèle pour 50 années de transformation socio-économique et politique du continent. Comme premier pas vers la réalisation de la Vision 2063, le Sommet a décidé que le premier plan décennal de mise en œuvre (FTYIP), qui couvre la période 2013-2023, serait préparé par les États membres en vue de son adoption et de son intégration dans leurs visions et stratégies nationales. Ce FTYIP a été adopté en juin 2015, par le Sommet de l'Union africaine, réuni à Johannesburg, en Afrique du Sud. A cette occasion, il a été demandé aux États membres, aux CER et aux organes de l'UA d'intégrer le cadre de résultats et les responsabilités institutionnelles, notamment le suivi et l'évaluation (S&E), dans leurs stratégies et systèmes de planification nationaux.

Une caractéristique particulière de « *L'Afrique que nous voulons* » tient à la volonté et à l'engagement des États membres en faveur de L'ACTION, LA PRODUCTION DE RÉSULTATS et L'IMPACT, ce qui implique l'identification d'objectifs clairs, de domaines prioritaires, de buts et stratégies mesurables pour les parties intéressées aux niveaux national, régional et continental. Il s'agit, en particulier, de l'engagement pour des systèmes de S&E solides.

« La mise en œuvre, les résultats et l'impact » sont les principales caractéristiques clés de l'Agenda 2063 et, par conséquent, la nécessité d'une structure légère et concrète d'un cadre et d'un plan de S&E est essentielle à tous les niveaux. Ce document cadre de S&E du FTYIP de l'A 2063 énonce les principes et normes fondamentaux d'un S&E cohérent et systématique. Il conforte également les approches et instruments d'apprentissage dans le champ global de l'exécution, de la production et de l'évaluation des résultats, ainsi que de l'impact et de l'apprentissage qui sont exploités dans les nouveaux plans et politiques. Le cadre de S&E de l'A 2063 du FTYIP est un document complémentaire au FTYP - A 2063 et les deux documents seront utilisés ensemble. Certains **principes directeurs majeurs** du plan décennal de mise en œuvre et le cadre de S&E prévoient, notamment, ce qui suit :

- i) La mise en œuvre est effectuée au niveau national : la production des résultats et de l'impact souhaités, conformément aux objectifs et buts de l'A 2063 repose sur la supposition que les stratégies et voies de réelle mise en œuvre, notamment les modalités d'exécution, sont particuliers aux pays et localement uniques. L'appropriation et la maîtrise de l'exécution des décisions et des ressources est essentiellement du ressort du pays. Cela veut dire que :

- les ressources investies dans la mise en œuvre sont de la compétence des pays - même si ces ressources ont été mobilisées avec l'appui des CER et des organismes continentaux, comme la CUA et le NEPAD ; et
- les plans nationaux de développement et les plans sectoriels y relatifs, les budgets nationaux et les instruments de prise de décision pertinents, ainsi que les politiques et textes de loi particuliers, sont le principal domaine d'application, dans le même temps qu'ils intègrent la mise en œuvre du FTYIP de l'A 2063.

La CUA, l'Agence du NEPAD et les CER, qui ont des responsabilités différentes et complémentaires tournées vers un objectif commun, vont :

- fournir un appui technique ainsi qu'un soutien en termes de connaissances et d'analyse, dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des efforts d'exécution, notamment les politiques et les pratiques stratégiques ; et
 - fournir un cadre au sein duquel les États membres partageront leurs expériences, en termes de mise en œuvre et d'échanges sur les progrès, notamment les leçons émergentes, se motivant ainsi mutuellement, tout en identifiant les possibilités d'intervention commune.
- ii) En tant que cadre stratégique de développement du continent, l'A 2063 devrait mettre à profit la valeur régionale et continentale, pour une action nationale plus efficace. L'A 2063 représente une vision partagée dans laquelle l'action nationale, régionale et continentale se compléteront mutuellement pour un succès accéléré et déterminé.
- iii) Les différents États membres ont tous un rôle à jouer dans la réalisation des objectifs et buts définis dans l'A 2063. Le succès est tributaire de la contribution de tous les États membres dans le contexte de leurs propres circonstances et possibilités. Ainsi, les buts et objectifs identifiés dans l'A 2063 sont plus que de simples moyennes statistiques continentales.

1.2 Justification et nécessité du cadre de S&E de l'Agenda 2063

Le cadre de S&E du FTYIP rend plus facile l'opérationnalisation de l'engagement collectif de l'Afrique à traduire en résultats et produits tangibles la vision et les objectifs du continent en matière de développement. Le FTYIP est le fondement essentiel et primordial du cadre de S&E en tant que partie intégrante du plan et des instruments de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Le cadre de S&E du FTYIP présente, dans le détail et pour l'action, la détermination et l'engagement de l'Afrique en faveur de la production de résultats et d'un impact quantifiables. Le cadre de S&E du FTYIP définit des lignes directrices générales. Il a été élaboré aux fins particulières ci-après, notamment :

- a) Renforcer la culture de la planification et de la gestion pour l'obtention de résultats, en se fondant sur des éléments factuels. Le cadre de S&E permet également de suivre le changement transformationnel à moyen et long terme au sein des segments d'exécution décennaux.
- b) Soutenir le renforcement du respect de l'obligation de rendre compte par les divers participants et parties intéressées sur la base des buts et objectifs communs, en particulier des étapes et points de référence. En conséquence, cela rend nécessaire une mise en conformité et la cohérence des différents groupes d'intérêt, parties prenantes et partenariats.
- c) Privilégier l'optimisation des ressources en ce qui concerne leur distribution et leur utilisation, permettant ainsi d'optimiser les retombées des ressources investies sur le développement.
- d) Guider l'identification et mesurer sa valeur, aux plans régional et continental, pour l'action nationale et approfondir l'intégration inter et intra régionale.
- e) Promouvoir l'apprentissage basé sur des éléments factuels, notamment en générant des idées, des analyses et des nouvelles connaissances pour inspirer les politiques et programmes. L'échange d'idées et de connaissances émanant des expériences de mise en œuvre dans les cadres régional et continental encourage l'apprentissage transnational. Il renforce également le capital social régional et continental, tout en aidant à clarifier et à consolider les positions régionales et continentales et en renforçant l'intégration.
- f) Encourager la participation et l'appropriation : La solidarité et la participation générales des parties intéressées et de divers acteurs sont l'une des clés du succès de l'Agenda 2063. Un cadre de S&E clair et solide encouragera et permettra à diverses parties prenantes ainsi qu'aux populations de s'impliquer dans des efforts visant à réaliser les aspirations et objectifs de l'Agenda 2063.

Fait important, le cadre de S&E précise les normes souhaitées, comme les listes de vérification et les analyses comparatives, afin de mieux préciser les objectifs et également de rationaliser et d'affiner les priorités, les cibles et indicateurs y relatifs. Plus largement, le cadre revêt une importance cruciale pour déterminer les circuits de développement exploitables, globaux et cohérents, garantissant ainsi que l'efficacité de la répartition des ressources. En outre, le cadre de S&E est l'un des principaux éléments de la large gamme d'instruments susceptibles de favoriser l'action à des fins de coordination basée sur des éléments factuels et de cohérence des initiatives de développement, notamment en mettant à profit les partenariats et les alliances appropriés.

Ce cadre de S&E aidera tous les individus concernés à clarifier les mécanismes de coordination et, partant, à exploiter de manière optimum la collaboration entre partenaires, tout en favorisant la clarté des rôles et responsabilités pour tous les acteurs et niveaux. Il convient, pour ce faire de couvrir verticalement et horizontalement les États membres par le biais des CER, des organes de l'UA, notamment de la CUA, de l'Agence du NEPAD et du PAP. Il s'agira également de couvrir les partenariats liés au secteur privé, aux OSC, tant bilatérales que multilatérales, comme la CEA, la BAfD et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique.

Le processus d'élaboration et de validation du rapport est aussi détaillé dans le cadre de S&E, en mettant l'accent sur les activités chronologiques régulières. Les produits du processus d'élaboration des rapports favoriseront l'apprentissage national, régional et continental, ainsi que les cadres d'application de l'obligation de rendre compte.

1.3 Lien et alignement du cadre de S&E avec les documents de base de l'A 2063

La valeur du FTYIP pour le S&E, ne peut être déterminée que lorsqu'il est considéré et utilisé comme partie intégrante de la série de documents qui sous-tendent les ambitions de l'Afrique en matière de développement. La vision des 50 années de l'A 2063, qui souligne les sept aspirations et 20 objectifs, comme point de départ, fait partie de ces documents. Les documents de cette série sont les suivants :

- l'Acte constitutif de l'UA ;
- la Vision de l'UA ;
- les huit domaines prioritaires de la Déclaration solennelle ;
- les Aspirations africaines pour 2063, identifiées à l'issue d'un processus consultatif ;
- les Cadres régionaux et continentaux ; et
- les Plans et Visions nationaux.

1.4 Élaboration et préparation du cadre de S&E du FTYIP de l'Agenda 2063

Le Sommet de l'UA a aussi chargé les principales institutions de l'UA, à savoir la CUA et l'Agence du NEPAD, de travailler avec les CER, la CEA et la BAfD à la création d'un cadre de S&E, comme un des principaux instruments d'exécution du FTYIP.

Sur une période de 18 mois, à partir du mois de juillet 2015, la CUA et l'Agence du NEPAD, les CER et les organisations partenaires, notamment la CEA, la BAfD et l'ACBF, ont mis en œuvre un processus inclusif et à plusieurs niveaux pour la conception du cadre de S&E du FTYIP. C'est par le biais de groupes de travail, de séminaires et d'ateliers que le processus a été en mesure :

- a) d'organiser, aux niveaux national, régional et continental, de larges consultations avec les décideurs techniques et politiques. Le processus prévoyait une intense coopération avec des statisticiens des services nationaux des statistiques à l'effet de compléter le travail des planificateurs, des spécialistes thématiques et de responsables du S&E ;
- b) d'organiser ou d'actualiser les composantes du S&E, en particulier l'assurance de la qualité technique et l'alignement avec les normes et meilleures pratiques internationales ; et
- c) de solliciter l'avis d'un expert spécialisé.

1.5 Premiers utilisateurs du cadre de S&E du plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063

Ce cadre de S&E du FTYIP est conçu comme un document de référence essentiellement destiné aux responsables publiques politiques et techniques. Ils sont chargés de la formulation, de la gestion et de l'évaluation des politiques, plans et stratégies de développement du secteur public, notamment de la répartition du budget. Il est aussi utile aux ministères chargés des finances et de la planification économique, notamment aux organismes et départements concernés, aux statistiques de comptage, alors que les ministères techniques font aussi partie des premiers utilisateurs du cadre de S&E. Il s'agit d'une ressource inter-gouvernementale et, par conséquent, il facilite ou impose l'alignement et l'harmonisation, par secteur, des politiques et stratégies publiques.

Tous les niveaux de la société civile et du secteur public, notamment des parties intéressées, comme les organisations paysannes, jugeront aussi le cadre de S&E précieux pour leur recherche d'une collaboration multisectorielle avec les participants du secteur public. Il leur sera également utile en servant de mécanisme régulateur public. Il importe de reconnaître que la « multisectorialité » est l'une des conditions clés du succès de l'A 2063-OSC. Le secteur privé est, par ailleurs, une composante essentielle de la réalisation des ambitions de l'Afrique en matière de croissance économique et de développement inclusif et durable.

Aux niveaux régional et continental, le cadre de S&E du FTYIP définit de précieuses orientations pour les institutions de l'UA, notamment la CUA, l'Agence du NEPAD, les CER et leurs organismes techniques. Il est aussi utile aux réseaux techniques participants, aux partenaires bilatéraux et multilatéraux. Les parties intéressées, qui travaillent ensemble à l'identification et à la création d'une valeur régionale et continentale utile et adaptée aux priorités, aux objectifs et aux cibles nationaux, bénéficieront aussi du cadre. Le FTYIP leur permet aussi de s'organiser et de gérer les plates-formes régionales et continentales de responsabilisation et d'apprentissage, notamment le renforcement du capital social multinational.

1.6 Utilisation du cadre

Le cadre de S&E fournit à ses utilisateurs des informations sur :

- les flux de travail et les étapes standard basées sur le cadre de résultats du FTYIP ;
- les facteurs à prendre en considération pour la conception d'un plan de S&E cohérent, notamment les principes et normes y relatifs de promotion de la coordination et du respect de l'obligation de rendre compte de la répartition et de l'utilisation des ressources ;
- les normes, principes et valeurs en tant que points de référence visant à promouvoir des approches communes, l'assurance de la qualité et l'apprentissage ; et
- les individus chargés de remplir ces rôles et mandats, en particulier en termes de principaux acteurs de la planification et de l'exécution des systèmes de S&E de l'Agenda 2063.

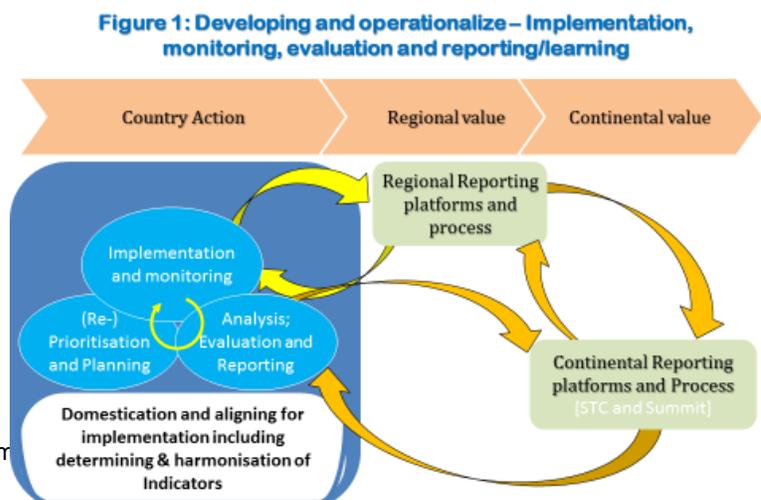
Le cadre est constitué par une série de questions qu'il convient de prendre en charge dans la planification et la gestion des flux de résultats spécifiques et des plans de S&E.

2. L'architecture opérationnelle du cadre de S&E de l'Agenda 2063

2.1 Principales caractéristiques et portée

Tous les principes et normes liés à la mise en œuvre s'appliqueront directement et activement au cadre de S&E. Cela est aussi vrai pour les principes inter et multisectoriels mais également intergouvernementaux. La claire identification des principaux

Agenda 2063 : Document Cadre de S&E du prem



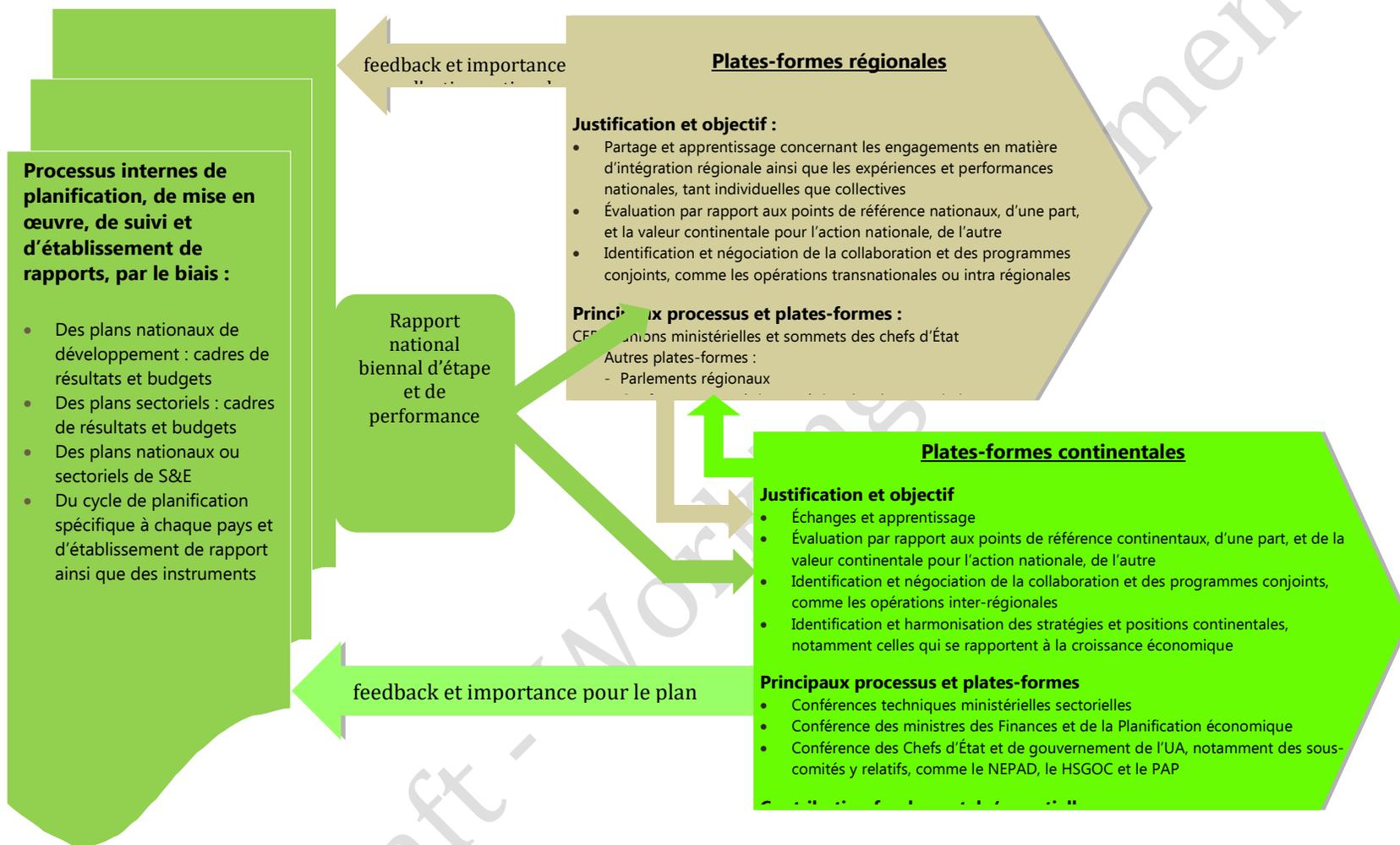
participants et partenaires et de leurs rôles et responsabilités précis est une partie essentielle de la définition de l'architecture et du fonctionnement du cadre de S&E. Le point de départ consiste à reconnaître « l'espace et l'action nationales » en tant que piliers centraux de la mise en œuvre du FTYIP de l'A 2063. Enfin, les décisions et actions à mettre en œuvre sont une prérogative des acteurs nationaux, le gouvernement jouant le rôle de moteur à ce niveau. Cependant, l'une des caractéristiques clés inhérentes du FTYIP de l'Agenda 2063 tient au fait que l'action régionale et continentale est un élément crucial d'une réussite durable de l'action nationale. En conséquence, le cadre de S&E du FTYIP de l'Agenda 2063 a un continuum national, régional et continental inhérent (voir Figure 1).

Une illustration schématique du fonctionnement du cadre de S&E du FTYIP de l'A 2063 aux niveaux national, régional et continental est présentée ci-après (Figure 2). Il importe que les rôles et responsabilités des principaux se caractérisent par la précision et la clarté. Cependant, les relations et interdépendances entre les principaux acteurs sont tout aussi importantes.

Le Tableau 1 explique les rôles et responsabilités précis des principaux acteurs en permettant le fonctionnement des systèmes de S&E dans le cadre de la mise en œuvre. Les sous-chapitres suivants décrivent chaque niveau dans le détail, tandis que les instruments utiles, en particulier les modèles, les listes de vérification et autres lignes directrices, sont présentés dans les Annexes

Le système de S&E du FTYIP doit faire une évaluation holistique des avancées et des performances, en associant parfois plusieurs développements et des initiatives de développement largement sectorielles. Il offre une perspective holistique sur l'impact collectif de ces engagements et des initiatives sectorielles par rapport aux objectifs de l'A 2063. Il facilite également une cartographie plus simple des complexes réalités des engagements et initiatives. Le système devrait être facilement accessible et autonome. En outre, le document fournit, sur le pays, des informations publiquement accessibles relatives aux avancées régionales et continentales vers la réalisation des cibles de l'A 2063 en termes de croissance économique et de développement inclusif.

Figure 2 : Présentation schématique de l'architecture de S&E du FTYIP de l'A 2063



2.2 Principales composantes du cadre de S&E de l'Agenda 2063

Le cadre de S&E du FTYIP de l'A 2063 a été mis au point en fonction de huit composantes interconnectées, à savoir :

2.2.1 Structures organisationnelles dotées de fonctions de S&E claires : La mise en œuvre effective du cadre de S&E de l'Agenda 2063 aux niveaux national, régional et continental nécessitera l'existence d'une unité de point focal dans le but essentiel de garantir la coordination intergouvernementale et institutionnelle de toutes les fonctions de S&E à tous les niveaux.

Les structures nationales sont le pilier central du fonctionnement du cadre global de S&E du FTYIP de l'Agenda 2063. S'il est vrai que les organismes compétents, comme les ministères des Finances et de la Planification économique et, dans certains cas, les commissions nationales de planification du développement, seront un point focal central, il importe que les responsabilités et le mandat globaux, prévus dans le cadre de S&E de l'Agenda 2063, soient confiés à une équipe intergouvernementale ou un comité principal de haut niveau. Cela est important pour garantir l'harmonisation et la cohérence des politiques et programmes gouvernementaux. En ce qui concerne les ministères des Finances et de la Planification économique, leurs départements chargés de la stratégie et de la planification, le département chargé des statistiques et les unités budgétaires auront besoin d'une liaison directe et d'une représentation dans le fonctionnement des systèmes de S&E.

Cette exigence est réelle aussi bien au niveau régional que continental. Au niveau régional, cette fonction est du ressort du département central de S&E des CER. Au niveau continental, la coordination technique globale et la fonction de soutien sont de la responsabilité de l'Agence du NEPAD.

Il est, de même, d'une importance cruciale de reconnaître qu'il NE s'agit PAS d'une suggestion en faveur d'un nouveau système de S&E qui fonctionnerait parallèlement aux systèmes nationaux existants de S&E. Il est plutôt suggéré des aspects ou éléments visant à renforcer les structures des systèmes existants. Cela leur permettra de poursuivre un programme de développement national, en l'occurrence le plan de l'Agenda 2063 adapté et intégré au plan national.

L'Annexe 1 présente de manière détaillée les principaux acteurs et leurs rôles, ainsi que leurs responsabilités dans le domaine de la mise en œuvre du cadre de S&E du FTYIP de l'Agenda 2063.

2.2.2 Mobilisation des capacités humaines et institutionnelles au profit du S&E : L'efficacité de la mise en œuvre du S&E du FTYIP requiert l'affectation, au système de S&E, de compétences suffisantes ou d'un personnel expérimenté. Le S&E est un domaine multidisciplinaire et, par conséquent, il requiert des compétences en matière de planification, des statistiques et la connaissance des questions thématiques concernées.

Au niveau institutionnel, les principales capacités se rapportent à la définition de mandats appropriés et clairs et à une stratégie visant à faire de telle sorte qu'ils soient en rapport ou s'intègrent les uns aux autres. Elles se rapportent aussi à la politique et à l'environnement législatif appropriés, notamment en ce qui concerne la gestion des données et les droits de la propriété intellectuelle. Au sein des organisations, la capacité technique comprend les outils de suivi des TIC, aujourd'hui largement disponibles, et les systèmes de gestion des données, en particulier les instruments d'analyse et d'établissement de rapport.

La mise en œuvre du FTYIP de l'Agenda 2056 repose sur des investissements directs et actifs dans la génération de données et de connaissances, notamment le renforcement ou l'actualisation des instruments de S&E existants et des capacités de TIC.

2.2.3 Partenariats et alliances pour la planification, la coordination et la gestion du système de S&E : L'existence de partenariats et d'alliances utiles et créées à cet effet est un préalable à une mise en œuvre satisfaisante du cadre de S&E du FTYIP de l'Agenda 2063. Par conséquent, la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et, de ce fait, de son cadre de S&E, crée des liens entre les niveaux national, régional et continental, au niveau intergouvernemental, ainsi qu'au sein des secteurs et entre ces derniers. Pour que ces liens soient efficaces, il faut des alliances et des partenariats volontaires, qui apportent une valeur par l'audit et les complémentarités, ainsi que par le soutien à la validation et les études comparatives. Les importantes capacités du secteur privé en matière de suivi peuvent ou devraient être valorisées dans le cadre de la mise en œuvre du S&E du FTYIP de l'Agenda 2063, tout comme celles des OSC dans le domaine de la mobilisation des communautés et le plaidoyer public.

2.2.4 Cadre logique de S&E : Le cadre de résultats du FTYIP de l'Agenda 2063 représente le cadre de résultats global, notamment les CER, les organes de l'UA et les partenaires continentaux, comme la CEA, la BAfD et l'ACBF. C'est pourquoi l'un des principaux résultats de l'exercice d'intégration consiste à veiller à ce que le cadre soit d'envergure nationale, régionale ou continentale. Il s'agit d'un pilier essentiel pour un système de S&E. Une importante caractéristique du cadre de résultats se rapporte à la rapide articulation des objectifs de l'agenda ou du programme, voire des objectifs, des résultats et contributions, en particulier la manière dont ces éléments sont liés les uns aux autres de manière logique. Il articule aussi les indicateurs qui seront utilisés pour évaluer les performances ou les progrès de la série de résultats, de produits et de contributions, ainsi que les hypothèses y relatives.

Le travail d'intégration au niveau national ou organisationnel consistera, notamment, en l'élaboration d'un plan national de S&E, qui nécessitera également la mobilisation de ressources et d'un budget.

2.2.5 Communication, plaidoyer et culture de la planification et gestion basée sur les résultats : Cela concerne la consolidation des politiques et stratégies, ainsi que, en cas de réelle nécessité, l'appui sur des textes de loi pertinents et le fonctionnement des plans de développement nationaux, régionaux et continentaux. Cela permettra,

enfin, de faire de telle sorte que le S&E soit une caractéristique inhérente de tous les aspects et toutes les composantes des initiatives de développement.

L'accessibilité et l'accès faciles de toutes les parties intéressées aux informations relevant du S&E est un important facteur de succès en ce qui concerne la mise en œuvre des fonctions de S&E de qualité et pertinentes.

2.2.6 Mécanismes et capacités de suivi et de génération de données : La forme et le caractère des mécanismes et instruments de collecte ordinaires doivent être jugés sur la base de leur utilité. Ces particularités et fonctions, qui procèdent de la mise en œuvre, sont généralement utilisées par les mêmes acteurs et parties intéressées chargés de la mise en œuvre.

L'accent est mis sur le changement transformationnel. Pour cette raison, le suivi des capacités de collecte des données doit être effectué à long terme. Pour commencer, il convient de mettre l'accent sur les données utiles à l'identification de points de comparaison.

Au niveau national, il pourrait s'agir, essentiellement, d'enquêtes à des intervalles appropriés et d'observations qui se rapportent au traçage de paramètres bien définis.

Les capacités de suivi et de génération de données devraient notamment, impliquer ce qui suit :

- des capacités d'audit des données, comme la vérification des informations afin de veiller à ce qu'elles soient fiables, valides et authentiques ; et
- des capacités inhérentes de procéder à des recherches et analyses stratégiques, notamment des capacités historiques et de prévision. Cette obligation est cruciale car elle est utile à l'évaluation, ainsi qu'à la conception des nouveaux programmes et politiques.

2.2.7 Gestion des données : Les capacités et mécanismes consolidés permettant d'organiser les données et de les rendre disponibles sous un format « prêt à l'emploi » sont une composante essentielle des systèmes de S&E aux niveaux national, régional et continental. Les données intégrées et open-source (libres/publiques) deviennent la norme grâce à l'existence de plusieurs instruments de gestion des données basées sur une technologie de l'information et des communications bénéficiant d'un bon rapport qualité-prix et de qualité supérieure.

Les systèmes de gestion des données de S&E du FTYIP de l'Agenda 2063 doivent être compatibles et entretenir des liens entre eux, par-delà les organismes, nationaux et continentaux, comme la CUA et l'Agence du NEPAD.

2.2.8 Évaluation, partage et apprentissage : le cadre de S&E du FTYIP de l'Agenda 2063 sera doté de solides mécanismes et capacités à tous les niveaux. Les mécanismes nationaux d'évaluation, en particulier les cycles d'évaluation liés aux plans de développement nationaux, seront adaptés à chaque pays.

Cependant, les pays produiront un rapport d'évaluation biennal. Les progrès et les performances seront suivis par rapport aux buts et objectifs définis par le FTYIP de l'Agenda 2063. Des modèles standards seront fournis pour garantir l'uniformité et des possibilités de comparaison. Le partage des rapports d'évaluation biennaux dans les cadres régionaux et continentaux aura également pour but de promouvoir l'apprentissage, de renforcer le capital social et de consolider l'intégration.

2.3 Harmonisation de l'A2063 et des ODD

La conception et la mise en œuvre du cadre de S&E de l'A2063 tient compte du fait que les États membres ont aussi approuvé l'agenda du développement mondial tel que défini dans les ODD. Par conséquent, il apparaît clairement à toutes les parties impliquées, y compris les États membres, que les Agendas 2063 et 2030 ne rendent pas compte de deux visions autonomes de la mise en œuvre par le biais d'initiatives parallèles ou indépendantes. Au moyen de leurs plans de développement nationaux, les pays mettront en œuvre l'Agenda 2063 et, ce faisant, contribueront systématiquement à la réalisation des buts et objectifs internationaux, par exemple des ODD de l'Agenda 2063.

La CUA a cartographié la mise en conformité des objets et indicateurs de l'A 2063 avec les ODD. Cette convergence et cet alignement en termes de but, d'objectifs et d'indicateurs sont détaillés dans la dernière colonne des fiches de référence des indicateurs. Cette cartographie a également pris en considération la rationalisation et l'alignement des structures de mise en œuvre et d'établissement des rapports, ainsi que les systèmes de réduction de la charge qui pèse sur les États membres, en particulier en termes de suivi et d'établissement de rapport. Les modèles d'établissement de rapport seront standardisés en travaillant en collaboration à l'aide des instruments du PNUD et de la CEA, notamment l'A2063 et ceux des ODD. Il importe également de prendre en considération le caractère unique du système de l'UA, en comparaison avec celui de l'ONU. Les États membres de l'Afrique appartiennent aux deux systèmes et, par conséquent, il devrait être possible de mettre en place des modalités complémentaires et qui se renforcent mutuellement par l'adoption des objectifs de l'Agenda 2063.

3. Lien entre le cadre de S&E de l'Agenda 2063 aux niveaux national, régional et continental

3.1 Adapter les mesures de mise en œuvre du S&E de l'Agenda 2063 au niveau national

3.1.1 Justification et portée

Au préalable, il convient de prendre conscience du fait que le principe sous-jacent des aspirations articulées, en matière de croissance économique et de développement, dans l'Agenda 2063 touche à la génération et à la distribution de la croissance. Les ressources

nationales sont la base fondamentale de la création de richesses. C'est pourquoi la mise en œuvre, par exemple en vue de l'allocation des ressources et leur transformation en créatrices de richesses, est un impératif national.

Au niveau national, le cadre de S&E de l'Agenda 2063 est donc essentiellement basé sur et impulsé par l'architecture de planification et de mise en œuvre du développement. Ce mécanisme est unique dans chaque pays. Le FTYIP est un pilier mobilisateur, en termes d'objectifs ainsi que de domaines et de cibles prioritaires, de modalités de mise en œuvre, en termes de résultats, de produits et contributions, à savoir le cadre de résultats.

Par conséquent, l'exercice d'appropriation de l'Agenda 2063 devrait prévoir un processus systématique et inclusif visant à identifier et à mettre en place un plan de S&E adapté du FTYIP.

L'appropriation et l'intégration de la mise en œuvre du FTYIP de l'Agenda 2063 peuvent être assimilées au fait de sauter d'un train en marche. Il en est ainsi considérant que les pays préparent et mettent en œuvre les politiques, programmes et initiatives de développement. Par conséquent, le principal défi à l'incorporation du FTYIP de l'Agenda 2063 est celui d'une compréhension claire et cohérente de la valeur supplémentaire qu'elle apportera aux systèmes et capacités existants.

Cela est essentiel, étant donné que la mise en œuvre du FTYIP de l'Agenda 2063 sera une partie intégrante des politiques, programmes ainsi que des structures et systèmes de planification et de mise en œuvre du développement. Il convient de rappeler que l'A 2063 n'est pas qu'un simple nouveau plan, il complète les plans et stratégies existants afin de renforcer leur efficacité. Les principaux processus, instruments et structures de la mise en œuvre du FTYIP de l'A 2063 sont les suivants :

- a) plans nationaux de développement ;
- b) politiques et stratégies de développement, y compris les législations y relatives ;
- c) budget national, y compris budget du secteur public ;
- d) plans, stratégies et budgets sectoriels : et
- e) mandats institutionnels pour la mise en œuvre, notamment la planification et l'évaluation.

Tableau 1 : Principaux éléments des plans nationaux de domestication et de mise en œuvre du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063

	Détermination du niveau national de Suivi & Évaluation dans le cadre de l'exercice de domestication de l'Agenda 2063	Conception de projet-programme-politique, ou de planification, de financement et de mise en œuvre	Performance, ou évaluation des progrès réalisés et systèmes de préparation de rapports pays, instruments et calendrier/cycle	Rapport biennal de synthèse et partage des plates-formes régionales et continentales. Travaux préparatoires au niveau national
a. Justification et objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Identification, alignement et cohérence dans les priorités nationales, buts et cibles spécifiques, ainsi que les moyens de réalisation - Rationaliser et comparer les indicateurs identifiés et les besoins en données connexes, ainsi que les sources, y compris l'alignement et la validation statistique et l'alignement 	<ul style="list-style-type: none"> - Instruments spécifiques, institutions et processus nationaux des visions nationale et sectorielle, et des intentions en programmes et projets réalisables - Rationaliser les dispositions pour la mise en œuvre, y compris la mise en évidence des besoins capacitaires - Rationaliser le financement, y compris les options de fusion public-privé et la dotation en financement du développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer le rendement et les progrès afin de déterminer les progrès vers l'établissement de buts d'impact et l'information d'une nouvelle planification - Respect de l'obligation de rendre compte de l'allocation des ressources et l'utilisation, y compris l'appréciation du rapport qualité-prix - Base d'évaluation des changements concernant les repères régionaux et continentaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer la participation nationale aux plates-formes régionales et continentales (préparation du rapport biennal, et la disponibilité pour présenter, ou pour partager, interagir et recevoir des réactions d'autres participants, y compris l'apprentissage
b. Déclencheurs d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Mission principale de domestication de la CUA - Mémo gouvernemental 	<ul style="list-style-type: none"> - Processus et systèmes à l'initiative des gouvernements - Plusieurs déclencheurs spécifiques nationaux, y compris les budgets nationaux approuvés 	<ul style="list-style-type: none"> - Cycles nationaux de révision existants, notamment les cycles annuels et à mi-parcours, y compris le cycle budgétaire - Niveau convenu au niveau de l'UA du cycle biennal de rapports de synthèse des plates-formes 	<ul style="list-style-type: none"> - Calendrier biennal comme convenu dans le cadre des systèmes régionaux et continentaux

			régionales et continentales	
c. Points focaux nationaux	- Ministères des Finances et de la Planification économique ou agences déléguées	- Ministères et départements de tutelle, ainsi que des organismes gouvernementaux tels que les centres d'investissements et les banques de développement	- Ministères des Finances et de la Planification économique ou agences déléguées - Ministères et départements de tutelle, en fonction des questions thématiques	- Ministères des Finances et de la Planification économique, ou agences déléguées
d. Instruments et matériels de référence de Suivi et Évaluation	<p><u>Documents</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063 - Cadre de S&E de l'A2063. Ce document comprend les fiches de référence des indicateurs - Plans, politiques et budgets nationaux de développement, ainsi que des instruments budgétaires tels que les CDMT - Plans sectoriels, stratégies et documents de programme <p><u>Modèles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan national de S&E, ou modèle - Objectifs et modèle de cartographie prioritaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet sectoriel et national, ou documents de programme tels que des cadres logiques et des plans de S&E - Budgets sectoriels et programmatiques - Critères d'évaluation de rapport coûts-avantages 	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle de critères d'évaluation nationale ou sectorielle - Modèles de rapport et fréquence des rapports - Plan d'examen sectoriel conjoint et listes de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> - Critères d'évaluation biennale - Modèle de tableau de bord de rapport biennal

3.1.2 Domestication et intégration du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063 dans l'élaboration des Plans nationaux de S&E

Le plan national de développement est un instrument clé pour l'établissement des agendas nationaux et la mise en œuvre des programmes et initiatives de développement. Le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063, nécessitera donc que les plans de développement nationaux existants soient conformes en termes d'objectifs et de priorités avec ceux établis dans le cadre du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063. Par conséquent, l'entreprise doit être rigoureuse pour en garantir la cohérence et l'alignement. La mise en œuvre du premier Plan de mise en œuvre de l'A2063 est essentielle pour les plans nationaux, régionaux et continentaux, ainsi que les stratégies et capacités et dispositions de mise en œuvre.

Les plans de développement, les stratégies et modalités de mise en œuvre aux plans régional, surtout dans les CER, et continental, essentiellement en ce qui concerne la CUA et l'Agence du NEPAD, ainsi que leurs organes et structures respectifs, devront être examinés conformément aux aspirations, objectifs, priorités et cibles de de l'A2063.

Un plan rigoureux s'impose pour la domestication et l'intégration du premier Plan de mise en œuvre de l'A2063 dans les plans nationaux. L'exercice de domestication et d'intégration nécessite une transition systématique permettant la réorientation vers la réalisation des objectifs et priorités du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063. L'exercice de domestication devrait permettre aux pays membres de faire progresser la mise en œuvre du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063 dans le cadre de la portée et des réalités nationales respectives. La domestication catalysera également le dialogue multisectoriel et multi-institutionnel, les consultations et l'adhésion à l'engagement mutuel à la mise en œuvre à travers des groupes et organisations d'intérêt publics, privés, et de la société civile.

Cet exercice est dirigé par un pays et détermine principalement un plan de croissance et de développement harmonisé, au niveau national, qui englobe les objectifs et les priorités fixés dans le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063, tout en déterminant un ensemble aligné d'objectifs conformes au premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063.

L'exercice de la domestication comportera les composantes énumérées ci-dessous (également présentées dans la figure 2). Il est important de reconnaître qu'elles ne représentent pas un processus linéaire. Il est également vrai que le « poids » attaché à chacune de ces composantes variera d'un pays à l'autre.

L'exercice de domestication comprend, entre autres :

- la cartographie de la portée nationale du développement national par rapport aux objectifs, priorités et cibles du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063 ;
- l'intégration technique et l'alignement des objectifs, priorités et cibles ; et

- l'élaboration de plans nationaux de S&E, y compris la conception, ou l'identification d'instruments de S&E, la surveillance des structures et capacités, ainsi que des plates-formes d'apprentissage de la culture de la responsabilité. Plusieurs pays pourraient avoir une forme de plans d'examen des dépenses publiques, qui constitueraient le principal point de départ dans l'opérationnalisation des systèmes de S&E au plan national.

Tableau 2 : Domestication de l'A2063

Principaux éléments de l'exercice de domestication au plan national	Spécifications (objectif principal et résultats attendus)
1. Engagement initial et organisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engagement CUA-Agence du NEPAD ▪ Mémo gouvernemental ▪ Point focal de la planification économique ▪ Identification des dispositions et capacités institutionnelles intergouvernementales ▪ Dialogue parlementaire ▪ Appui à l'information du public dans le cadre de l'Agenda 2063 ▪ Identification du dialogue public, ou plates-formes de consultation
2. Intégration technique et alignement pour la mise en œuvre dans les plans nationaux de développement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cartographie et évaluation des objectifs, priorités et cibles nationaux, conformément à l'Agenda 2063 et au Programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 ▪ Cartographie et évaluation des politiques et législations de développement ▪ Alignement d'une action nationale pour la réalisation des objectifs, priorités et cibles de l'Agenda 2063 ▪ Élaboration d'un cadre de résultats et d'un Plan de S&E nationaux ▪ Cartographie et évaluation des modalités de mise en œuvre, y compris les institutions et les politiques. Dans ce cas, il s'agit de se concentrer sur la mise en œuvre du S&E
3. Profils de tableau de bord des indicateurs propres à chaque pays, y compris les structures de préparation de rapport et l'appui technique concernant le suivi et les rapports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tableau de bord des progrès et des indicateurs de performance, ainsi que le profil des indicateurs ▪ Évaluation des systèmes de S&E, et capacité à identifier les interventions d'appui ▪ Évaluation des systèmes internes de préparation de rapports, en relation avec les plates-formes de responsabilisation et de planification ▪ Cartographie des flux externes de préparation de rapports régionaux et continentaux, boucle de rétroaction, y compris l'alignement avec le MAEP
4. Plates-formes et réunions d'évaluation et de responsabilisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse de l'évaluation ▪ Cartographie et consolidation des mécanismes et instruments de responsabilisation ▪ Discussions sur le partage des rapports et la responsabilisation ▪ Contribution à la planification et aux prises de décisions
5. Sensibilisation et information du public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tableau de bord de progression, indicateurs de performance et profil des indicateurs ▪ Évaluation des Systèmes de Suivi et évaluation, et capacité à identifier les interventions d'appui

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">▪ Cartographie des flux internes de rapports, en relation avec les plates-formes de responsabilisation et de planification▪ Cartographie des flux externes régionaux et continentaux, et boucle de rétroaction, y compris l'alignement avec le MAEP |
|--|--|

3.2 Adaptation des dispositions de mise en œuvre du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063 au plan régional

3.2.1 Justification et portée

La réussite des actions régionales est un « facteur fondamental de Succès » de la poursuite permanente et durable des actions nationales, notamment dans la réalisation de la croissance économique consolidée de l'Afrique, ainsi que dans la réalisation des aspirations et buts de développement. L'action régionale ne se justifie que dans la mesure où elle peut démontrer la valeur régionale claire et unique ajoutée à l'action nationale. Cela dépend de l'accélération et de l'extension, notamment le renforcement, la consolidation et l'assurance qualité. L'action régionale permet aux pays de tirer profit des avantages de l'économie d'échelle.

Les CER sont les principaux moteurs de l'action régionale. Le tableau 3 décrit les éléments clés et les principales caractéristiques et activités de l'action régionale dans le cadre de l'Agenda 2063 en général et des systèmes de suivi et d'évaluation de l'A2063 en particulier.

3.2.2 Domestication et intégration de la mise en œuvre du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063 dans l'élaboration du Plan régional de S&E

Le Plan et les stratégies de développement régional des CER comprennent la représentation primaire et la « prise en charge » des programmes politiques et techniques de développement des régions. Par conséquent, la mise en œuvre du **premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063** au niveau régional signifie que les plans et stratégies régionaux de développement, y compris les plans et stratégies sectoriels connexes, doivent être cohérents en termes d'objectifs, de priorités et de cibles du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063. La mise en œuvre du Plan de Suivi & Évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre de l'A2063, en particulier, requiert une cohérence et un alignement rigoureux des normes et repères en matière de respect de l'obligation de rendre compte, en commençant par la rationalisation des indicateurs et des cibles au niveau régional. Elle devrait également être évaluée, en termes de conformité avec les régimes, cibles et indicateurs nationaux et continentaux.

3.2.3 Définition et mise en œuvre de la valorisation au plan régional

L'évaluation de l'action régionale, y compris les politiques, programmes et initiatives, facilite l'action nationale en termes de dépense, d'accélération et de consolidation, à travers diverses voies telles que l'appui aux processus d'innovation, la construction de partenariats et d'alliances, y compris avec les partenaires financiers, et aussi le développement et le maintien d'un capital social adapté à l'évolution des besoins socioculturels et économiques

des populations locales. Par conséquent, les efforts pour définir le **premier plan régional de suivi et d'évaluation du premier Plan de mise en œuvre de l'A2063**, refléteront les deux éléments suivants :

- a) des activités ou des produits livrables qui catalysent et facilitent la collaboration et les programmes multinationaux, surtout dans le cadre de la mise en œuvre directe des pays ; et
- b) des initiatives mises en œuvre par l'intermédiaire d'agences régionales ou multinationales. Bien que cela puisse encore nécessiter des ressources nationales, le financement immédiat et les ressources exploitées sont mobilisés au niveau régional ou auprès de sources externes.

Il est important que le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063 soit initié et qu'un plan régional de suivi et d'évaluation envisage des partenariats multisectoriels et pluripartites, tout en garantissant la clarté en ce qui concerne l'unicité des actions régionales, y compris le principe de subsidiarité par rapport aux actions nationales.

3.2.4 Responsabilité régionale et plate-forme d'apprentissage

Un élément clé de l'action régionale et une composante unique de mise en œuvre du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063 réside dans la responsabilité régionale et la plate-forme d'apprentissage. Il s'agit de rapports, de respect de l'obligation de rendre compte et de processus d'apprentissage des processus et des événements, qui fonctionnent essentiellement comme parties intégrantes des structures des structures régionales des États membres, notamment le Conseil des ministres et les Sommets régionaux des chefs d'État. Pour cette raison, le système fonctionnera dans le cadre des structures et mandats existants.

Les questions simples suivantes sont expliquées pour élaborer la forme et la valeur de la responsabilité régionale et de la plate-forme d'apprentissage :

- i) **Qui fera rapport à la plate-forme régionale ?** Deux formes de rapports seront présentées à travers la plate-forme régionale d'application de l'obligation de rendre compte et d'apprentissage. Il s'agit de rapports individuels des États membres qui ont été préparés par les États membres et d'un rapport régional sur l'A2063 préparé et présenté par les Secrétariats des CER. Ce Rapport présente les tendances analytiques dans les paramètres clés de l'A2063. Ces paramètres clés seront déterminés à l'avance en tant que tableau de bord régional de la préparation des rapports sur le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063. Un modèle est fourni pour permettre la normalisation selon les régions et l'analyse comparative au regard des cibles continentales.
- ii) **Caractère des rapports ?** Il ne s'agit pas d'un système hiérarchique d'élaboration de **rapports**, MAIS d'un processus à travers lequel les États membres partagent leurs réalisations au niveau national, y compris les progrès et les performances, au regard d'un ensemble convenu d'objectifs et de critères de référence au niveau régional. Les discussions portent davantage sur les contributions des États membres pour la réalisation d'objectifs régionaux. En

termes de capital social et d'économie d'échelle, une valeur clé de ce partage et des discussions est que les résultats apportent de nouvelles connaissances aux pays membres. Ces connaissances doivent être transférées aux pays membres pour engendrer davantage et/ou conduire de nouveaux succès dans l'action nationale. La plate-forme de responsabilisation et d'apprentissage est stratégiquement importante dans la facilitation d'une stratégie régionale d'apprentissage, mais aussi dans la fourniture de plates-formes et de systèmes d'appui aux connaissances nécessaires. Cela favorise l'élaboration de positions régionales communes sur les questions d'intérêt commun.

- iii) **Objet des rapports ?*** Les rapports des États membres et les rapports régionaux seront fondés sur les objectifs et cibles du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063 à **travers** l'utilisation d'indicateurs normalisés. Alors que le rapport régional se penchera sur tous les objectifs et cibles du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063, synthétisés en un tableau de bord, les rapports des États membres se concentrent sur les paramètres spécifiés au cours de la phase de planification en tant que priorités nationales ponctuelles.

Cependant, les rapports régionaux et nationaux devraient refléter la nature intégrée des aspirations et buts du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063. La mise en œuvre, ainsi que l'évaluation du rendement et des progrès, devraient démontrer au bout du compte les relations entre les buts et les objectifs. Ils travaillent tous ensemble. Il est peu probable qu'un seul pays puisse adopter et hiérarchiser tous les 20 buts au cours de la période de 10 ans. Il est évident que les pays membres aborderont chacun d'eux pour une intégration globale et durable des résultats et de leur impact au fil du temps.

Des modèles de rapports normalisés seront fournis pour permettre l'évaluation en termes de cohérence dans les pays membres et de mouvement vers un « plus grand bien ».

- i) **Fréquence des rapports ?*** La fréquence des rapports dépendra des systèmes propres et aux cycles de rapports de mise en œuvre des divers pays membres. A ce niveau, la fréquence des rapports peut varier d'un pays à l'autre. Cela dépend du cycle budgétaire et différents rapports peuvent être produits à des intervalles différents. Un programme biennal a été proposé pour les plates-formes régionales et continentales de préparation de rapport.

Tableau 3 : Principaux éléments du Plan régional de domestication et de mise en œuvre du premier Plan décennal de mise en œuvre de l’A2063

	Domestication et intégration au niveau régional	Élaboration, planification, financement et mise en œuvre de projets, programmes et politiques	Performance, évaluation des progrès réalisés et établissement de rapports dans le cadre des systèmes, instruments et programmes ou cycles régionaux	Rapport de synthèse biennal et plates-formes de partage régionales et continentales
a. Justification et but	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie et l’alignement des buts, priorités et objectifs régionaux avec ceux de l’Agenda 2063 - Cartographie et alignement des politiques et lois régionales sur celles nationales et continentales - Assurer des plans de suivi et d’évaluation régionaux concis et axés sur la demande - Rationaliser et comparer les indicateurs régionaux et les besoins en données connexes, y compris la validation des données statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les instruments spécifiques aux régions et les institutions et processus de traduction des priorités régionales et des programmes de développement en programmes « bancables » et réalisables - Rationaliser les dispositions de mise en œuvre, y compris la mise en exergue des besoins en termes de capacités - Rationaliser le financement, y compris les options de fusion public-privé et de répartition du financement du développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer le rendement et les progrès concernant les interventions régionales, y compris l’appréciation de la valorisation de l’action nationale - Respect de l’obligation de rendre compte dans le cadre de l’allocation et l’utilisation des ressources, y compris une évaluation du rapport qualité-prix - Base d’évaluation du changement par rapport aux repères régionaux et continentaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Partage et interaction aux niveaux régional et continental à des fins de recoupement par rapport aux indicateurs régionaux et continentaux ; cerner les possibilités des pays régionaux et autres, qui pourraient accroître les actions nationales et l’apprentissage
b. Déclencheurs d’actions	<ul style="list-style-type: none"> - Missions de domestication sous la conduite de la CUA - Mémo des Secrétaires généraux des CER ou des Présidents - Approbation des organes et structures régionaux compétents 	<ul style="list-style-type: none"> - Selon les systèmes et structures régionales, cela dépend de la mise en œuvre ou non de programmes par un ou plusieurs pays, ou par le biais de structures ou agences régionales 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de leurs propres plans et mécanismes régionaux de planification, de mise en œuvre et d’évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Plans biennaux, tel que convenu dans le cadre des systèmes régionaux
c. Principaux	<ul style="list-style-type: none"> - Services de secrétariat 	<ul style="list-style-type: none"> - Départements ou 	<ul style="list-style-type: none"> - Départements ou 	<ul style="list-style-type: none"> - Plate-forme régionale

points focaux régionaux	compétents des CER	organismes régionaux compétents - NEPAD : Analyse prospective, appui technique, renforcement des capacités et assurance de la qualité	organismes régionaux compétents - NEPAD : Analyse prospective, appui technique, renforcement des capacités et assurance de la qualité	organisée et gérée par les CER - NEPAD : appui technique au contenu, aux modèles normalisés et à la prospective - CUA : cohérence des politiques, rétroaction de plates-formes continentales, ou des processus
d. Instruments et matériels de référence concernant le S&E (guide normalisé)	<p>Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063 - Cadre de S&E de l'A2063 - Document de métadonnées de l'A 2063, y compris les principaux indicateurs régionaux <p>Modèles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modèle de guide de hiérarchisation et de cartographie des priorités, buts et cibles régionaux, ainsi que des indicateurs conformément à l'agenda continental A2063 - Modèle de plan régional de S&E 	- Dans le cadre des progrès spécifiques du format des rapports de performance et de la fréquence des rapports, axés sur les programmes régionaux et les programmes phares	- Propres modèles et flux de rapports régionaux	- Modèle ou des critères d'évaluation et de préparation de rapports sur les progrès et les performances dans les programmes régionaux - Format de session de partage et directives pour les discussions
e. Instruments et matériels de référence concernant le S&E (guide normalisé)	<p>Documents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063 - Cadre de suivi S&E de l'A2063 - Document de métadonnées de l'A 2063, y compris les principaux indicateurs 	- Dans le cadre des progrès spécifiques du format des rapports de performance et de la fréquence des rapports, axes sur les programmes régionaux et les programmes phares	- Propres modèles et flux de rapports régionaux	- Modèle ou des critères d'évaluation et de préparation de rapports sur les progrès et les performances dans les programmes régionaux - Format de session de partage et directives pour les

	régionaux Modèles - Modèle de guide d'hierarchisation et de cartographie des priorités, buts et cibles régionaux, ainsi que des indicateurs conformément à l'agenda continental A2063 - Modèle de plan régional de S&E			discussions
--	--	--	--	-------------

Draft - Working Document

3.3 Dispositions de mise en œuvre du S&E de l'Agenda au niveau continental

3.3.1 Justification et portée

L'action continentale vient compléter les actions nationale et régionale dans les efforts visant à provoquer une réussite intégrée, globale, durable et transformationnelle. L'action continentale apporte à l'équation de la réussite un élément encore plus agrégé de « l'économie d'échelle et de capital social ». Le plan opérationnel et la stratégie de la CUA, de l'Agence du NEPAD et de leurs agences techniques constituent la base principale de mobilisation de l'action continentale.

Les structures et organes des États membres de l'UA, des conférences ministérielles, notamment celles des CTS, au Sommet des chefs d'État et de gouvernement, représentent des plates-formes et des mécanismes de responsabilisation et d'apprentissage des éléments pour l'application du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063.

3.3.2 Domestication et intégration du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063 dans l'élaboration des plans régionaux de S&E

Aborder le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063, implique au départ un exercice similaire aux niveaux national et régional de la domestication de l'A2063. Cela couvre l'intégration et l'alignement des plans et stratégies, y compris les objectifs, les résultats, les produits, ainsi que les indicateurs connexes de la CUA et de l'Agence du NEPAD. Un exercice similaire de la domestication et de l'exécution du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063 aux niveaux national et régional doit également être mené à un niveau continental. Le Tableau 4 fournit les éléments clés et des orientations pour l'exercice au niveau continental.

3.3.3 Définition et création de valeur régionale

En ce qui concerne le niveau régional, la raison principale de l'évaluation de l'action continentale, y compris les politiques, programmes et initiatives, est la valeur qu'il apportera aux mesures nationales et régionales, y compris les dépenses, l'accélération et la consolidation. C'est à travers, entre autres, la collaboration, les partenariats et les alliances, y compris le financement des partenaires, le développement et le maintien du capital social, l'organisation et la consolidation de l'économie d'échelle, ainsi que l'affirmation d'une position africaine plus forte et compétitive dans le paysage géopolitique et économique mondial.

Les cadres de politique continentale de secteurs tels que le PDDAA, le PIDA et l'EAP, doivent être évalués et alignés sur la réalisation des objectifs et cibles de l'A2063.

3.3.4 Responsabilité continentale et Plate-forme d'apprentissage

Les processus continentaux d'application du principe du respect de l'obligation de rendre compte et d'apprentissage dans le cadre de l'exécution du premier Plan de mise en œuvre de l'A2063, ainsi que les plates-formes, sont partie intégrante des structures et organes existants de l'UA. Les principales sont les conférences ministérielles, notamment celles des comités techniques spécialisés, et les sommets de chefs d'État de l'UA. Entre-temps, les CTS joueront un important rôle en termes de partage, d'apprentissage et d'évaluation des progrès

et des performances dans le cadre de la valorisation collective des aspirations et buts de l'A2063. La Conférence des ministres des Finances et de la Planification économique seront la plate-forme principale en termes de facilitation du partage intégré et des discussions, y compris la responsabilisation et l'apprentissage concernant les aspirations, les objectifs et les cibles du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Draft - Working Document

Tableau 4 : Principaux éléments du Plan continental de domestication et d'exécution du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063.

	Domestication et intégration au niveau continental	Élaboration, planification, financement et mise en œuvre de projet, programme ou politique	Évaluation des performances et des progrès, et élaboration de rapports dans le cadre des systèmes, instruments, programmes ou cycles	Rapport biennal de synthèse et plates-formes régionales et continentales de partage
Justification et but	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les objectifs, priorités et objectifs de l'A2063 dans les programmes et interventions continentaux de la CUA et du NEPAD - Efforts de consolidation et de précision ou la spécificité dans les efforts de valorisation continentale des efforts nationaux de développement - Adaptation des modèles de prestation et des capacités de mise en œuvre -Appui efficace et efficient, et présentant un bon rapport qualité-prix 	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des instruments spécifiques aux pays, institutions et processus de traduction des priorités continentales en programmes et projets bancables et réalisables - Rationaliser les modalités de mise en œuvre, notamment en mettant en exergue les besoins en termes de capacités et les interventions programmatiques connexes - Rationaliser le financement, y compris les options de fusion public-privé et de répartition du financement du développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer le rendement et les progrès concernant les interventions régionales, y compris l'évaluation de la valeur de l'action nationale - Respect de l'obligation de rendre compte dans l'allocation et l'utilisation des ressources, y compris une évaluation du rapport qualité-prix - Base d'évaluation du changement par rapport à des repères régionaux et continentaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Partage et l'interaction au niveau continental pour faire des recoupements avec les indicateurs régionaux et continentaux ; identifier les opportunités au niveau continental et les ressources qui pourraient accroître les actions nationale et régionale, et l'apprentissage
Déclencheurs d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Déclenchement par la décision de la Conférence de l'UA en 2013 sur l'Agenda 2063 	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de programmes et de mécanismes de planification, de mise en œuvre et d'évaluation propres aux régions 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan biennal tel que convenu dans les systèmes nationaux, notamment le calendrier de la Conférence de l'UA
Agence régionale,	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation et gestion par la CUA

point focal ou département de premier plan				<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence de la politique d'appui de la CUA avec les politiques et positions interrégionales et continentales, y compris la rétroaction émanant des plates-formes et processus continentaux
Instrument et matériels de référence concernant le S&E, y compris guide normalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Plan décennal de mise en œuvre de l'A 2063 - Carte de S&E de l'A2063 - Document de métadonnées de l'A2063, y compris les indicateurs régionaux de base - Modèle d'orientation de la hiérarchisation et de la cartographie des priorités, buts et cibles régionaux, et aussi des indicateurs conformes aux buts, domaines prioritaires et cibles continentaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des progrès spécifiques, ou cadres logiques de S&E de performance et formats de rapports, ainsi que les cycles de préparation de rapports existants dans les organisations continentales 	<ul style="list-style-type: none"> - Modèles de rapport et flux de rapports propres aux régions 	<ul style="list-style-type: none"> - Critères et plan d'évaluation des progrès ou des performances au regard des buts et cibles continentaux établis - Les progrès continentaux, ou modèles de rapport de performance - Format de session de partage, y compris la présentation et le partage de rapports continentaux, nationaux et régionaux

4. Facteurs de réussite du Cadre de S&E du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063

Un certain nombre de facteurs ont été identifiés comme étant essentiels à la réussite du Cadre de S&E du premier Plan de mise en œuvre de l'A2063. Dans une certaine mesure, ces facteurs nécessiteront des interventions de politique ou d'un programme délibérés. Il s'agit notamment :

- a) Des capacités techniques et institutionnelles pour la surveillance systématique et à long terme des indicateurs de développement. Cela est important et se rapporte à la disponibilité en temps réel et à l'accès aux données, la mise en œuvre et l'évaluation dans de nombreux pays africains. Cet élément comprend des aspects relatifs aux :
 - i. structures et dispositions intergouvernementales multisectorielles ; et
 - ii. cohérence des politiques et des lois.
- b) Des capacités et intérêts à tous les niveaux pour investir dans des analyses et études. Ces dernières doivent être thématiques, en termes d'histoire et de prospective des facteurs et tendances aux plans national, régional, continental et mondial. Cela est important pour l'utilisation de connaissances stratégiques et la compréhension dans la conception et la mise en œuvre des stratégies de développement.
- c) Il est important que l'Afrique ait le contrôle de son propre récit, basé sur un mécanisme légitime et la capacité de valider ses propres données et informations.

4.1 Dispositions de mise en œuvre du S&E de l'Agenda au niveau continental

4.1.1 Justification et portée

L'action continentale vient compléter les actions nationale et régionale dans les efforts visant à provoquer une réussite intégrée, globale, durable et transformationnelle. L'action continentale apporte à l'équation de la réussite un élément encore plus agrégé de « l'économie d'échelle et de capital social ». Le plan opérationnel et la stratégie de la CUA, de l'Agence du NEPAD et de leurs agences techniques constituent la base principale de mobilisation de l'action continentale.

Les structures et organes des États membres de l'UA, des conférences ministérielles, notamment celles des CTS, au Sommet des chefs d'État et de gouvernement, représentent des plates-formes et des mécanismes de responsabilisation et d'apprentissage des éléments pour l'application du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063.

4.1.2 Domestication et intégration du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063 dans l'élaboration des plans régionaux de S&E

Aborder le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063, implique au départ un exercice similaire aux niveaux national et régional de la domestication de l'A2063. Cela

couvre l'intégration et l'alignement des plans et stratégies, y compris les objectifs, les résultats, les produits, ainsi que les indicateurs connexes de la CUA et de l'Agence du NEPAD. Un exercice similaire de la domestication et de l'exécution du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063 aux niveaux national et régional doit également être mené à un niveau continental. Le Tableau 4 fournit les éléments clés et des orientations pour l'exercice au niveau continental.

4.1.3 Définition et création de valeur régionale

En ce qui concerne le niveau régional, la raison principale de l'évaluation de l'action continentale, y compris les politiques, programmes et initiatives, est la valeur qu'il apportera aux mesures nationales et régionales, y compris les dépenses, l'accélération et la consolidation. C'est à travers, entre autres, la collaboration, les partenariats et les alliances, y compris le financement des partenaires, le développement et le maintien du capital social, l'organisation et la consolidation de l'économie d'échelle, ainsi que l'affirmation d'une position africaine plus forte et compétitive dans le paysage géopolitique et économique mondial.

Les cadres de politique continentale de secteurs tels que le PDDAA, le PIDA et l'EAP, doivent être évalués et alignés sur la réalisation des objectifs et cibles de l'A2063.

4.1.4 Responsabilité continentale et Plate-forme d'apprentissage

Les processus continentaux d'application du principe du respect de l'obligation de rendre compte et d'apprentissage dans le cadre de l'exécution du premier Plan de mise en œuvre de l'A2063, ainsi que les plates-formes, sont partie intégrante des structures et organes existants de l'UA. Les principales sont les conférences ministérielles, notamment celles des comités techniques spécialisés, et les sommets de chefs d'État de l'UA. Entre-temps, les CTS joueront un important rôle en termes de partage, d'apprentissage et d'évaluation des progrès et des performances dans le cadre de la valorisation collective des aspirations et buts de l'A2063. La Conférence des ministres des finances et de la planification économique seront la plate-forme principale en termes de facilitation du partage intégré et des discussions, y compris la responsabilisation et l'apprentissage concernant les aspirations, les objectifs et les cibles du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063.

Tableau 4 : Principaux éléments du Plan continental de domestication et d'exécution du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'A2063.

	Domestication et intégration au niveau continental	Élaboration, planification, financement et mise en œuvre de projet, programme ou politique	Évaluation des performances et des progrès, et élaboration de rapports dans le cadre des systèmes, instruments, programmes ou cycles	Rapport biennal de synthèse et plates-formes régionales et continentales de partage
Justification et but	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les objectifs, priorités et objectifs de l'A2063 dans les programmes et interventions continentaux de la CUA et du NEPAD - Efforts de consolidation et de précision ou la spécificité dans les efforts de valorisation continentale des efforts nationaux de développement - Adaptation des modèles de prestation et des capacités de mise en œuvre -Appui efficace et efficient, et présentant un bon rapport qualité-prix 	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des instruments spécifiques aux pays, institutions et processus de traduction des priorités continentales en programmes et projets bancables et réalisables - Rationaliser les modalités de mise en œuvre, notamment en mettant en exergue les besoins en termes de capacités et les interventions programmatiques connexes - Rationaliser le financement, y compris les options de fusion public-privé et de répartition du financement du développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer le rendement et les progrès concernant les interventions régionales, y compris l'évaluation de la valeur de l'action nationale - Respect de l'obligation de rendre compte dans l'allocation et l'utilisation des ressources, y compris une évaluation du rapport qualité-prix - Base d'évaluation du changement par rapport à des repères régionaux et continentaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Partage et l'interaction au niveau continental pour faire des recoupements avec les indicateurs régionaux et continentaux ; identifier les opportunités au niveau continental et les ressources qui pourraient accroître les actions nationale et régionale, et l'apprentissage
Déclencheurs d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Déclenchement par la décision de la Conférence de l'UA en 2013 sur l'Agenda 2063 	-	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de programmes et de mécanismes de planification, de mise en œuvre et d'évaluation propres aux régions 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan biennal tel que convenu dans les systèmes nationaux, notamment le calendrier de la Conférence de l'UA
Agence régionale, point focal ou	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation et gestion par la CUA - Cohérence de la politique d'appui de la CUA avec les

département de premier plan				politiques et positions inter-régionales et continentales, y compris la rétroaction émanant des plates-formes et processus continentaux
Instrument et matériels de référence concernant le S&E, y compris guide normalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Plan décennal de mise en œuvre de l'A 2063 - Care de S&E de l'A2063 - Document de métadonnées de l'A2063, y compris les indicateurs régionaux de base - Modèle d'orientation de la hiérarchisation et de la cartographie des priorités, buts et cibles régionaux, et aussi des indicateurs conformes aux buts, domaines prioritaires et cibles continentaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des progrès spécifiques, ou cadres logiques de S&E de performance et formats de rapports, ainsi que les cycles de préparation de rapports existants dans les organisations continentales 	<ul style="list-style-type: none"> - Modèles de rapport et flux de rapports propres aux régions 	<ul style="list-style-type: none"> - Critères et plan d'évaluation des progrès ou des performances au regard des buts et cibles continentaux établis - Les progrès continentaux, ou modèles de rapport de performance - Format de session de partage, y compris la présentation et le partage de rapports continentaux, nationaux et régionaux

5. Facteurs de réussite du Cadre de S&E du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063

Un certain nombre de facteurs ont été identifiés comme étant essentiels à la réussite du Cadre de S&E du premier Plan de mise en œuvre de l'A2063. Dans une certaine mesure, ces facteurs nécessiteront des interventions de politique ou d'un programme délibérés. Il s'agit notamment :

- a) Des capacités techniques et institutionnelles pour la surveillance systématique et à long terme des indicateurs de développement. Cela est important et se rapporte à la disponibilité en temps réel et à l'accès aux données, la mise en œuvre et l'évaluation dans de nombreux pays africains. Cet élément comprend des aspects relatifs aux :
 - i. structures et dispositions intergouvernementales multisectorielles ; et
 - ii. cohérence des politiques et des lois.
- b) Des capacités et intérêts à tous les niveaux pour investir dans des analyses et études. Ces dernières doivent être thématiques, en termes d'histoire et de prospective des facteurs et tendances aux plans national, régional, continental et mondial. Cela est important pour l'utilisation de connaissances stratégiques et la compréhension dans la conception et la mise en œuvre des stratégies de développement.

Il est important que l'Afrique ait le contrôle de son propre récit, basé sur un mécanisme légitime et la capacité de valider ses propres données et informations.

Annexe 1 :

AGENDA 2063

Cadre de Suivi et d'Évaluation du Premier Plan décennal de mise en œuvre

QUESTIONS RELATIVES AUX RESPONSABILITÉS, INSTRUMENTS ET RAPPORTS DES PARTIES PRENANTES

NIVEAU	PRINCIPALES FONCTIONS	INSTRUMENTS	QUESTIONS RELATIVES AUX RAPPORTS	
			CYCLE (EXÉCUTION DE LA FONCTION/UTILISATION DE L'INSTRUMENT/MODÈLE/RAPPORT QU'ELLE GÉNÈRE)	RAPPORTS DESTINÉS À (RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DE LA FONCTION/L'UTILISATION DE L'INSTRUMENT/MODÈLE)
ORGANES DÉLIBÉRANTS DE L'UA				
Sommet				
Conseil exécutif				
Comité ministériel sur l'Agenda 2063				
Comités techniques spécialisés				
Conseil des				

NIVEAU	PRINCIPALES FONCTIONS	INSTRUMENTS	QUESTIONS RELATIVES AUX RAPPORTS	
			CYCLE (EXÉCUTION DE LA FONCTION/UTILISATION DE L'INSTRUMENT/MODÈLE/RAPPORT QU'ELLE GÉNÈRE)	RAPPORTS DESTINÉS À (RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DE LA FONCTION/L'UTILISATION DE L'INSTRUMENT/MODÈLE)
Représentants permanents				
ORGANES DE L'UA				
Commission de l'Union africaine	1. Rôle moteur dans le processus de conception/mise à jour du système de S&E qui lie les États membres, les CER et les Organes de l'UA	Sans objet	Au début et périodiquement, en cas de nécessité	Rapport final à soumettre aux organes délibérants de l'UA
	2. Évaluer rapport de suivi et d'évaluation intégrés et présenter un résumé aux organes délibérants de l'UA (performance nationale/CER ; performance en matière de mobilisation des ressources et de renforcement des capacités)	Modèle des rapports annuels de S&E	annuel	Organes délibérants de l'UA
	3. Initier la révision du cadre de résultats en	Sans objet	à mi-parcours et en tant que de besoin	Organes délibérants

NIVEAU	PRINCIPALES FONCTIONS	INSTRUMENTS	QUESTIONS RELATIVES AUX RAPPORTS	
			CYCLE (EXÉCUTION DE LA FONCTION/UTILISATION DE L'INSTRUMENT/MODÈLE/RAPPORT QU'ELLE GÉNÈRE)	RAPPORTS DESTINÉS À (RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DE LA FONCTION/L'UTILISATION DE L'INSTRUMENT/MODÈLE)
	se fondant sur l'évaluation des rapports intégrés de S&E et les questions émergentes			de l'UA
	4. Procéder à des audits d'assurance de la qualité du cadre de système de S&E installé	Instrument d'audit d'assurance de la qualité du système de S&E	à mi-parcours ou en tant que de besoin	Organes délibérants de l'UA
NEPAD	1. Rôle moteur dans l'installation du cadre de S&E au niveau des CER et des États membres	Sans objet	Au début et à la mise en œuvre des recommandations de l'audit sur l'assurance de la qualité	Organes délibérants de la CUA/UA
	2. Recevoir et évaluer/intégrer tous les Rapports de S&E des CER	Plate-forme/instrument automatisé d'établissement de rapport de S&E (système de gestion informatisée du suivi et de l'évaluation de l'A 63 /FTYIP)	Continu	Organes délibérants de la CUA/UA Autres parties intéressées
	3. Rôle moteur dans la conception des instruments/plates-	Sans objet	Au début	Organes Délibérants de la CUA/UA

NIVEAU	PRINCIPALES FONCTIONS	INSTRUMENTS	QUESTIONS RELATIVES AUX RAPPORTS	
			CYCLE (EXÉCUTION DE LA FONCTION/UTILISATION DE L'INSTRUMENT/MODÈLE/RAPPORT QU'ELLE GÉNÈRE)	RAPPORTS DESTINÉS À (RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DE LA FONCTION/L'UTILISATION DE L'INSTRUMENT/MODÈLE)
	formes de S&E à tous les niveaux			
	4. Coordonner la plateforme biennale pour faire le point sur l'état d'avancement du Plan de mise en œuvre du premier plan décennal	Instrument d'évaluation biennale des progrès Modèle du rapport biennal d'évaluation des progrès	Au début	Organes délibérants CUA/UA
	5. Fournir une assistance technique aux CER/États membres en ce qui concerne l'exécution des rôles de S&E dans le FTYIP	Sans objet	Au début et continu	Sans objet
	6. Soumettre à la CUA des rapports de S&E intégrés	Modèle des rapports de S&E intégrés	annuel	CUA
Parlement panafricain	1. Préparer et diffuser un rapport sur les performances des parlements africains concernant les lois/règlements régissant la mise en œuvre de l'Agenda 2063 FTYIP	Intégration, par le parlement africain, de l'instrument d'évaluation de l'agenda 2063	annuel	Sans objet
	2. Préparer/diffuser les rapports des missions	Sans objet	Périodique	Sans objet

NIVEAU	PRINCIPALES FONCTIONS	INSTRUMENTS	QUESTIONS RELATIVES AUX RAPPORTS	
			CYCLE (EXÉCUTION DE LA FONCTION/UTILISATION DE L'INSTRUMENT/MODÈLE/RAPPORT QU'ELLE GÉNÈRE)	RAPPORTS DESTINÉS À (RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DE LA FONCTION/L'UTILISATION DE L'INSTRUMENT/MODÈLE)
	aux projets/programmes relevant du FTYIP de l'Agenda 2063			
ECOSOCC	1. Mobiliser les groupes de la société civile afin de suivre et d'évaluer les avancées vers l'intégration, au niveau national, des résultats du FTYIP	Instrument d'Évaluation des Progrès	annuel	Sans objet
	2. Préparer un rapport biennal intégré sur le S&E des groupes de la société civile des États membres sur le FTYIP	Modèle du rapport d'évaluation intégré de la société civile	annuel	Organes délibérants de l'UA
CER	1. Communiquer, aux États membres et pour chaque région, les lignes directrices de suivi et d'évaluation du FTYIP de l'Agenda 2063	Sans objet	annuel	Sans objet
	2. Veiller à l'adoption et à l'utilisation du Guide du profil des principaux indicateurs du FTYIP par les États membres pour suivre et rendre compte des	Sans objet	annuel	Sans objet

NIVEAU	PRINCIPALES FONCTIONS	INSTRUMENTS	QUESTIONS RELATIVES AUX RAPPORTS	
			CYCLE (EXÉCUTION DE LA FONCTION/UTILISATION DE L'INSTRUMENT/MODÈLE/RAPPORT QU'ELLE GÉNÈRE)	RAPPORTS DESTINÉS À (RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DE LA FONCTION/L'UTILISATION DE L'INSTRUMENT/MODÈLE)
	progrès/résultats du FTYIP			
	3. Organiser, pour les États membres, un forum annuel de suivi et d'évaluation des performances régionales relatives au FTYIP	Sans objet	annuel	Sans objet
	4. Faciliter/coordonner la préparation d'un rapport régional intégré de S&E sur la mise en œuvre du FTYIP par les États membres et les programmes régionaux	Plate-forme/instrument automatisé d'établissement des rapports de S&E (système de gestion informatisée du suivi et de l'évaluation de l'A 63/FTYIP)	Continu	NEPAD
	5. Faciliter/coordonner l'évaluation des capacités nationales de suivi et d'évaluation du FTYIP	Sans objet	Au début et périodiquement	Sans objet
	6. Faciliter/coordonner l'évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre des plans de mobilisation des ressources des États membres concernant	Sans objet	annuel	Sans objet

NIVEAU	PRINCIPALES FONCTIONS	INSTRUMENTS	QUESTIONS RELATIVES AUX RAPPORTS	
			CYCLE (EXÉCUTION DE LA FONCTION/UTILISATION DE L'INSTRUMENT/MODÈLE/RAPPORT QU'ELLE GÉNÈRE)	RAPPORTS DESTINÉS À (RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DE LA FONCTION/L'UTILISATION DE L'INSTRUMENT/MODÈLE)
	l'exécution du FTYIP			
INSTITUTIONS CONTINENTALES				
Commission économique pour l'Afrique	1. Suivre et évaluer les progrès des États membres dans le domaine de la transformation économique	Sans objet	Rapports annuels	Organes délibérants de la CUA/UA
	2. Mener/faciliter les enquêtes socio-économiques et de gouvernance périodiques afin d'évaluer l'impact, sur l'ensemble du continent, de la mise en œuvre du FTYIP	Sans objet	Périodiquement/ Tous les cinq ans	Organes délibérants de la CUA/UA
Banque africaine de développement	1. Élaborer un rapport sur les performances des sources fiscales et des marchés africains de capitaux dans le financement du FTYIP aux niveaux national, régional et continental	Sans objet	Biennal	Organes délibérants de la CUA/UA

NIVEAU	PRINCIPALES FONCTIONS	INSTRUMENTS	QUESTIONS RELATIVES AUX RAPPORTS	
			CYCLE (EXÉCUTION DE LA FONCTION/UTILISATION DE L'INSTRUMENT/MODÈLE/RAPPORT QU'ELLE GÉNÈRE)	RAPPORTS DESTINÉS À (RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DE LA FONCTION/L'UTILISATION DE L'INSTRUMENT/MODÈLE)
Fondation africaine pour le renforcement des capacités	1. Faciliter/coordonner la préparation/mise en œuvre des plans de renforcement des capacités des États membres, des CER et des Organes de l'UA en termes de S&E du FTYIP	Instrument d'évaluation de la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités	Périodique	Organes délibérants de la CUA/UA
	2. Préparer le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités du FTYIP (CER et organes de l'UA)	Modèle d'évaluation de la mise en œuvre du Plan de renforcement des capacités	Périodique	CUA
AU NIVEAU DES ETATS MEMBRES	1. Utiliser la structure existante pour faciliter/coordonner le suivi annuel et l'évaluation à mi-parcours et décennale du FTYIP	Sans objet	Continu	Sans objet
	2. Suivre les progrès vers la réalisation des objectifs reposant sur les principaux indicateurs du FTYIP et rendre compte aux CER	Guide du profil des principaux indicateurs du FTYIP Plate-forme/instrument automatisé d'établissement de	Annuel/continu	CER

NIVEAU	PRINCIPALES FONCTIONS	INSTRUMENTS	QUESTIONS RELATIVES AUX RAPPORTS	
			CYCLE (EXÉCUTION DE LA FONCTION/UTILISATION DE L'INSTRUMENT/MODÈLE/RAPPORT QU'ELLE GÉNÈRE)	RAPPORTS DESTINÉS À (RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DE LA FONCTION/L'UTILISATION DE L'INSTRUMENT/MODÈLE)
		rapport de S&E		
	3. Préparer/soumettre un rapport sur le degré de domestication du FTYIP	Degré de domestication de l'instrument d'évaluation du FTYIP de l'A-63 et modèle d'établissement de rapport	Biennal	CER

Draft - Working Document

Annexe 2 : Synthèse des instruments/modèles et plates-formes du S&E du FTYIP

a) Pays		
	Instruments, modèles et plates-formes	Objectifs et spécifications
1. Déclencheur initial du processus de domestication	1.1 Mémo gouvernemental ou équivalent (selon les pays)	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration de l'engagement officiel du gouvernement à intégrer et à rendre opérationnel localement la mise en œuvre de l'A 2063 • Réalisé une fois
2. Intégration du FTYIP de l'A 2063	2.1 Modèle de cartographie des objectifs, buts et indicateurs 2.2 Liste de vérification de la cartographie des politiques et de la législation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cartographie et évaluation des objectifs, des priorités et buts nationaux, en harmonie avec les Agendas 2063 et 2030 ▪ Cartographie et évaluation des politiques et de la législation relatives au développement ▪ Alignement de l'action nationale afin de matérialiser les objectifs, priorités et buts nationaux et de l'Agenda 2063 ▪ Cartographie et évaluation des modalités de mise en œuvre (institutions, politiques, etc.) Dans le cas d'espèce, la priorité sera donnée à la mise en œuvre du S&E
3. Plan de S&E spécifique au pays en développement	3.1 Plan national de S&E (modèle/liste de vérification)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tableau de bord des indicateurs et des profils des indicateurs spécifiques au pays, notamment la structure de rapport et soutien technique concernant le suivi et l'établissement des rapports ▪ Évaluation des systèmes de S&E et des capacités d'identification des interventions de soutien ▪ Cartographie des flux internes d'établissement de rapport, en faisant le lien avec les plates-formes et la planification concernant le respect de l'obligation de rendre ▪ Cartographie des flux des processus de rapport externes, mais aussi régionaux et continentaux, et de la

		<p>boucle de rétroaction, y compris l'alignement avec le MAEP</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir un cadre de résultats et un plan de S&E nationaux ▪ Tableau de bord des indicateurs de progrès et de performance et profilage des indicateurs
4. Évaluation des performances/ progrès et établissement des rapports dans le cadre des systèmes, instruments et programmes/cycles régionaux	<p>4.1 Critères d'évaluation nationaux/sectoriels - modèle</p> <p>4.2 Liste de vérification du plan de suivi</p> <p>4.3 Plan et listes de vérification communs d'évaluation sectorielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse de l'évaluation ▪ Cartographie et consolidation des mécanismes et instruments de respect de l'obligation de rendre compte ▪ Faciliter le partage des rapports et les échanges sur la responsabilisation axés sur la finalité ▪ Contribution à la planification et à la prise de décision
5. Rapport de synthèse biennal et échanges aux niveaux régional et continental	<p>4.4 Critères de l'évaluation biennale</p> <p>4.5 Modèle du tableau de bord de l'établissement des rapports biennaux</p>	
6. Principaux matériels de référence ou des documents standards	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plan de mise en œuvre décennal de l'A 2063 ○ Cadre de S&E de l'A 2063, y compris les Fiches de référence des indicateurs) ○ Plans, politiques et budgets nationaux de développement, et instruments liés au budget, comme le CDMT ○ Plans, stratégies et documents de programme sectoriels ○ Documents des projets/programmes nationaux et sectoriels, y compris cadres logiques et plans de S&E ○ Budgets sectoriels et de programme 	

b) Régional		
	Instruments, modèles et plates-formes	Objectifs et spécifications
1. Déclencheur initial du processus de domestication	1.1 Décision du Sommet régional des Chefs d'État	<ul style="list-style-type: none"> • Décision collective chargeant le secrétariat du CER de lancer l'opérationnalisation du plan régional de S&E du FTYIP • Mise en place des instruments et dotation au sein des structures régionales des États membres afin de recevoir et de traiter les rapports d'étape relatifs au plan de S&E du FTYIP
2. Intégration du FTYIP de l'A 2063 au niveau régional	2.1 Modèle guidant l'identification des priorités et la cartographie des priorités, objectifs et buts régionaux, ainsi que des indicateurs, en accord avec l'A 2063 continental 2.2 Liste de vérification régionale de la cartographie des politiques et de la législation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cartographie et évaluation des objectifs, priorités et buts régionaux, conformément aux objectifs et priorités des États membres, d'une part, et des Agendas 2063 et 2030, de l'autre. ▪ Cartographie et évaluation de la croissance économique régionale ainsi que des politiques et de la législation en matière de développement ▪ Alignement de l'action régionale pour de meilleurs résultats concernant les objectifs, priorités et buts des pays et de l'Agenda 2063 ▪ Cartographie et évaluation des modalités de mise en œuvre (institutions, politiques) Dans ce cas, l'accent est mis sur la mise en œuvre du S&E
3. Élaboration du plan de S&E régional	3.1 Plan régional de S&E (modèle/liste de vérification) 3.2 Modèles d'établissement de rapport et flux de rapport régionaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tableau de bord des indicateurs et profils d'indicateur axés sur les régions, y compris les structures d'établissement de rapport et l'appui technique en matière de suivi et d'établissement de rapport ▪ Évaluation des systèmes de S&E et des capacités d'identification des interventions de soutien ▪ Cartographie des flux internes de rapport, en faisant le lien avec les plates-formes de responsabilisation, les systèmes de planification et de suivi

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création du cadre de résultats et du plan de S&E régionaux ▪ Tableau de bord des progrès et des indicateurs de performance et profilage des indicateurs ▪ Dans le cadre du format de rapport et du cycle de rapports des progrès/performances axés sur les programmes régionaux et les programmes phares
4. Évaluation et rapport concernant les performances/ progrès dans le cadre des systèmes, instruments et calendriers/cycles régionaux)	<p>4.1 Critères d'évaluation régionaux/sectoriels - modèle</p> <p>4.2 Liste de vérification du plan de suivi</p> <p>4.3 Plan et listes de vérification de l'évaluation régionale sectorielle commune</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse de l'évaluation ▪ Cartographie et consolidation des mécanismes et instruments de responsabilisation ▪ Faciliter le partage de rapports et les échanges sur la responsabilisation axés sur la finalité ▪ Contribution à la planification et à la prise de décision
5. Rapport de synthèse biennal et échange aux niveaux régional et continental	<p>5.1 Critères de l'évaluation biennale</p> <p>5.2 Modèle du tableau de bord de l'établissement des rapports biennaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modèle ou critères pour l'évaluation et la préparation des rapports rendant compte des progrès et des performances des programmes régionaux ▪ Échanges sur les directives relatives au format et aux délibérations des sessions
6. Matériels de référence de base standards (documents)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plan de mise en œuvre décennal de l'A 2063 ○ Cadre de S&E de l'A 2063 ○ Document de métadonnées de l'A 2063, y compris les principaux indicateurs régionaux 	

c) Continental		
	Instruments, modèles et plates-formes	Objectifs et spécifications
1. Déclencheur initial du processus de domestication	1.1 Décision de la direction de la CUA et de l'Agence du NEPAD	<ul style="list-style-type: none"> • Décision de la direction et engagement à défendre le processus de repositionnement et d'alignement de l'A 2063 • Engagement à allouer les ressources nécessaires, notamment en termes de ressources humaines • Engagement à procéder aux changements qui pourraient s'avérer nécessaires en matière de gestion et d'opérations
2. Intégration du FTYIP de l'A 2063	2.1 Liste de vérification de la cartographie des objectifs, buts et indicateurs (pour la CUA et le NEPAD) 2.2 Liste de vérification de la cartographie des politiques et de la législation continentales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cartographie et évaluation des objectifs, des priorités et buts nationaux, en harmonie avec les Agendas 2063 et 2030 ▪ Cartographie et évaluation des politiques et de la législation relatives au développement ▪ Alignement de l'action nationale afin de matérialiser les objectifs, priorités et buts nationaux et de l'Agenda 2063 ▪ Cartographie et évaluation des modalités de mise en œuvre (institutions, politiques, etc.) Dans ce cas, l'accent est mis sur la mise en œuvre du S&E
3. Plan de S&E spécifique au pays en développement	3.3 Plan national de S&E (modèle/liste de vérification)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tableau de bord des indicateurs et des profils des indicateurs spécifiques au pays, y compris la structure de rapport et le soutien technique concernant le suivi et l'établissement des rapports ▪ Évaluation des systèmes de S&E et capacités d'identification des interventions d'appui ▪ Cartographie des flux internes d'établissement de rapport, en faisant le lien avec les plates-formes et la planification concernant le respect de l'obligation de rendre compte

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cartographie des flux des processus de rapport tant externes, que régionaux et continentaux, et de la boucle de rétroaction, y compris l'alignement avec le MAEP ▪ Établir un cadre de résultats et un plan de S&E nationaux ▪ Tableau de bord des progrès et des indicateurs de performance et profilage des indicateurs
4. Évaluation et rapport concernant les performances/progrès dans le cadre des systèmes, instruments et calendriers/cycles régionaux)	<p>5.1 Modèle des critères nationaux/sectoriels d'évaluation</p> <p>5.2 Liste de vérification du plan de suivi</p> <p>5.3 Utilisation des cadres logiques spécifiques des progrès/performances ainsi que des formats et cycles de rapport existants au sein des organisations continentales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse de l'évaluation ▪ Cartographie et consolidation des mécanismes et instruments de responsabilisation ▪ Faciliter le partage des rapports et les échanges sur la responsabilisation axés sur la finalité ▪ Contribution à la planification et à la prise de décision
5. Rapport de synthèse biennal et échanges aux niveaux régional et continental	<p>5.1 Critères de l'évaluation biennale</p> <p>5.2 Modèle du tableau de bord de l'établissement des rapports biennaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères et grandes lignes de l'évaluation des progrès/performances par rapport aux objectifs et buts de référence continentaux identifiés ▪ Modèle des rapports de progrès/performance continentaux ▪ Partage des formats des sessions - présentation et échange des rapports nationaux, régionaux et continentaux
6. Matériels de référence de base standards (documents)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plan décennal de mise en œuvre de l'A 2063 ○ Cadre de S&E de l'A 2063 (présent document) ○ Document de métadonnées de l'A 2063, y compris les principaux indicateurs régionaux 	

Annexe 2 : Synthèse des instruments/modèles et plates-formes du S&E du FTYIP

d) Pays		
	Instruments, modèles et plates-formes	Objectifs et spécifications
7. Déclencheur initial du processus de domestication	1.2 Mémo gouvernemental ou équivalent (selon les pays)	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration de l'engagement officiel du gouvernement à intégrer et à rendre opérationnel localement la mise en œuvre de l'A 2063 • Réalisé une fois
8. Intégration du FTYIP de l'A 2063	2.3 Modèle de cartographie des objectifs, buts et indicateurs 2.4 Liste de vérification de la cartographie des politiques et de la législation 2.5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cartographie et évaluation des objectifs, des priorités et buts nationaux, en harmonie avec les Agendas 2063 et 2030 ▪ Cartographie et évaluation des politiques et de la législation relatives au développement ▪ Alignement de l'action nationale afin de matérialiser les objectifs, priorités et buts nationaux et de l'Agenda 2063 ▪ Cartographie et évaluation des modalités de mise en œuvre (institutions, politiques, etc.) Dans le cas d'espèce, la priorité sera donnée à la mise en œuvre du S&E
9. Plan de S&E spécifique au pays en développement	3.2 Plan national de S&E (modèle/liste de vérification)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tableau de bord des indicateurs et des profils des indicateurs spécifiques au pays, notamment la structure de rapport et soutien technique concernant le suivi et l'établissement des rapports ▪ Évaluation des systèmes de S&E et des capacités d'identification des interventions de soutien ▪ Cartographie des flux internes d'établissement de rapport, en faisant le lien avec les plates-formes et la planification concernant le respect de l'obligation de rendre ▪ Cartographie des flux des processus de rapport

		<p>externes, mais aussi régionaux et continentaux, et de la boucle de rétroaction, y compris l'alignement avec le MAEP</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir un cadre de résultats et un plan de S&E nationaux ▪ Tableau de bord des indicateurs de progrès et de performance et profilage des indicateurs
10.Évaluation des performances/ progrès et établissement des rapports dans le cadre des systèmes, instruments et programmes/cycles régionaux	<p>4.6 Critères d'évaluation nationaux/sectoriels - modèle</p> <p>4.7 Liste de vérification du plan de suivi</p> <p>4.8 Plan et listes de vérification communs d'évaluation sectorielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse de l'évaluation ▪ Cartographie et consolidation des mécanismes et instruments de respect de l'obligation de rendre compte ▪ Faciliter le partage des rapports et les échanges sur la responsabilisation axés sur la finalité ▪ Contribution à la planification et à la prise de décision
11.Rapport de synthèse biennal et échanges aux niveaux régional et continental	<p>4.9 Critères de l'évaluation biennale</p> <p>4.10 Modèle du tableau de bord de l'établissement des rapports biennaux</p>	
12.Principaux matériels de référence ou des documents standards	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plan de mise en œuvre décennal de l'A 2063 ○ Cadre de S&E de l'A 2063, y compris les Fiches de référence des indicateurs) ○ Plans, politiques et budgets nationaux de développement, et instruments liés au budget, comme le CDMT ○ Plans, stratégies et documents de programme sectoriels ○ Documents des projets/programmes nationaux et sectoriels, y compris cadres logiques et plans de S&E ○ Budgets sectoriels et de programme 	

e) Régional		
	Instruments, modèles et plates-formes	Objectifs et spécifications
7. Déclencheur initial du processus de domestication	7.1 Décision du Sommet régional des Chefs d'État	<ul style="list-style-type: none"> • Décision collective chargeant le secrétariat du CER de lancer l'opérationnalisation du plan régional de S&E du FTYIP • Mise en place des instruments et dotation au sein des structures régionales des États membres afin de recevoir et de traiter les rapports d'étape relatifs au plan de S&E du FTYIP
8. Intégration du FTYIP de l'A 2063 au niveau régional	<p>8.1 Modèle guidant l'identification des priorités et la cartographie des priorités, objectifs et buts régionaux, ainsi que des indicateurs, en accord avec l'A 2063 continental</p> <p>8.2 Liste de vérification régionale de la cartographie des politiques et de la législation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cartographie et évaluation des objectifs, priorités et buts régionaux, conformément aux objectifs et priorités des États membres, d'une part, et des Agendas 2063 et 2030, de l'autre. ▪ Cartographie et évaluation de la croissance économique régionale ainsi que des politiques et de la législation en matière de développement ▪ Alignement de l'action régionale pour de meilleurs résultats concernant les objectifs, priorités et buts des pays et de l'Agenda 2063 ▪ Cartographie et évaluation des modalités de mise en œuvre (institutions, politiques) Dans ce cas, l'accent est mis sur la mise en œuvre du S&E
9. Élaboration du plan de S&E régional	<p>3.4 Plan régional de S&E (modèle/liste de vérification)</p> <p>3.5 Modèles d'établissement de rapport et flux de rapport régionaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tableau de bord des indicateurs et profils d'indicateur axés sur les régions, y compris les structures d'établissement de rapport et l'appui technique en matière de suivi et d'établissement de rapport ▪ Évaluation des systèmes de S&E et des capacités d'identification des interventions de soutien ▪ Cartographie des flux internes de rapport, en faisant le lien avec les plateformes de responsabilisation, les systèmes de planification et de suivi ▪ Création du cadre de résultats et du plan de S&E

		<p>régionaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tableau de bord des progrès et des indicateurs de performance et profilage des indicateurs ▪ Dans le cadre du format de rapport et du cycle de rapports des progrès/performances axés sur les programmes régionaux et les programmes phares
10. Évaluation et rapport concernant les performances/ progrès dans le cadre des systèmes, instruments et calendriers/cycles régionaux)	<p>10.1 Critères d'évaluation régionaux/sectoriels - modèle</p> <p>10.2 Liste de vérification du plan de suivi</p> <p>10.3 Plan et listes de vérification de l'évaluation régionale sectorielle commune</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse de l'évaluation ▪ Cartographie et consolidation des mécanismes et instruments de responsabilisation ▪ Faciliter le partage de rapports et les échanges sur la responsabilisation axés sur la finalité ▪ Contribution à la planification et à la prise de décision
11. Rapport de synthèse biennal et échange aux niveaux régional et continental	<p>11.1 Critères de l'évaluation biennale</p> <p>11.2 Modèle du tableau de bord de l'établissement des rapports biennaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modèle ou critères pour l'évaluation et la préparation des rapports rendant compte des progrès et des performances des programmes régionaux ▪ Échanges sur les directives relatives au format et aux délibérations des sessions
12. Matériels de référence de base standards (documents)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plan de mise en œuvre décennal de l'A 2063 ○ Cadre de S&E de l'A 2063 ○ Document de métadonnées de l'A 2063, y compris les principaux indicateurs régionaux 	

f) Continental		
	Instruments, modèles et plateformes	Objectifs et spécifications
1. Déclencheur initial du processus de domestication	1.2 Décision de la direction de la CUA et de l'Agence du NEPAD	<ul style="list-style-type: none"> • Décision de la direction et engagement à défendre le processus de repositionnement et d'alignement de l'A 2063 • Engagement à allouer les ressources nécessaires, notamment en termes de ressources humaines • Engagement à procéder aux changements qui pourraient s'avérer nécessaires en matière de gestion et d'opérations
2. Intégration du FTYIP de l'A 2063	2.3 Liste de vérification de la cartographie des objectifs, buts et indicateurs (pour la CUA et le NEPAD) 2.4 Liste de vérification de la cartographie des politiques et de la législation continentales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cartographie et évaluation des objectifs, des priorités et buts nationaux, en harmonie avec les Agendas 2063 et 2030 ▪ Cartographie et évaluation des politiques et de la législation relatives au développement ▪ Alignement de l'action nationale afin de matérialiser les objectifs, priorités et buts nationaux et de l'Agenda 2063 ▪ Cartographie et évaluation des modalités de mise en œuvre (institutions, politiques, etc.) Dans ce cas, l'accent est mis sur la mise en œuvre du S&E
3. Plan de S&E spécifique au pays en développement	3.6 Plan national de S&E (modèle/liste de vérification)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tableau de bord des indicateurs et des profils des indicateurs spécifiques au pays, y compris la structure de rapport et le soutien technique concernant le suivi et l'établissement des rapports ▪ Évaluation des systèmes de S&E et capacités d'identification des interventions d'appui ▪ Cartographie des flux internes d'établissement de rapport, en faisant le lien avec les plates-formes et la planification concernant le respect de l'obligation de rendre compte ▪ Cartographie des flux des processus de rapport tant externes, que régionaux et continentaux, et de la boucle

		<p>de rétroaction, y compris l'alignement avec le MAEP</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir un cadre de résultats et un plan de S&E nationaux ▪ Tableau de bord des progrès et des indicateurs de performance et profilage des indicateurs
4. Évaluation et rapport concernant les performances/progrès dans le cadre des systèmes, instruments et calendriers/cycles régionaux)	<p>5.4 Modèle des critères nationaux/sectoriels d'évaluation</p> <p>5.5 Liste de vérification du plan de suivi</p> <p>5.6 Utilisation des cadres logiques spécifiques des progrès/performances ainsi que des formats et cycles de rapport existants au sein des organisations continentales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse de l'évaluation ▪ Cartographie et consolidation des mécanismes et instruments de responsabilisation ▪ Faciliter le partage des rapports et les échanges sur la responsabilisation axés sur la finalité ▪ Contribution à la planification et à la prise de décision
5. Rapport de synthèse biennal et échanges aux niveaux régional et continental	<p>5.3 Critères de l'évaluation biennale</p> <p>5.4 Modèle du tableau de bord de l'établissement des rapports biennaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères et grandes lignes de l'évaluation des progrès/performances par rapport aux objectifs et buts de référence continentaux identifiés ▪ Modèle des rapports de progrès/performance continentaux ▪ Partage des formats des sessions - présentation et échange des rapports nationaux, régionaux et continentaux
6. Matériels de référence de base standards (documents)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plan décennal de mise en œuvre de l'A 2063 ○ Cadre de S&E de l'A 2063 (présent document) ○ Document de métadonnées de l'A 2063, y compris les principaux indicateurs régionaux 	